

Conseil d'administration

Séance du **1^{er} juillet 2025**

COMPTE-RENDU

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 29 avril 2025

Enjeux Stratégiques

3. Débat d'orientation budgétaire 2026
4. Allocation des moyens 2026
5. Schéma directeur RSE « Responsabilité Sociale et Environnementale »
6. Schéma directeur Numérique Responsable
7. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et la Région Grand Est (information & échanges) **AJOUT**

Ressources Humaines

8. Révision des lignes directrices de gestion de mobilité (information & échanges)
9. Dates de fermeture établissement
10. Cadrage des modalités de fermeture au sein de l'établissement
11. Primes attribuées dans le cadre du montage et du portage d'un projet de recherche ou d'un projet pédagogique
12. Procédure d'attribution de demandes de Congé pour Recherches ou Conversions thématiques (CRCT)
13. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP)

Vie Institutionnelle

14. Désignation des représentants des usagers à la commission « moyens » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)
15. Désignation des représentants des usagers à la commission « *facilitation du fonctionnement interne de l'établissement* » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)

Formation & Insertion Professionnelle

16. Dossier d'accréditation de l'Inspé de Lorraine
17. Montants des droits universitaires – Taux applicables 2025-2026
18. Répartition des droits universitaires – Répartition 2025-2026
19. Tarification des certifications et inscriptions particulières 2025-2026
20. Prestations optionnelles complémentaires de scolarité 2025-2026
21. Frais de concours, inscriptions particulières et certifications de langues 2025-2026 – Collégium L-INP
22. Validation des critères d'attribution du statut ESHN liste 2 rentrée 2025 (actualisation des barèmes)
23. Demande d'ouvertures en apprentissage – rentrée 2025
24. Modification d'un parcours type du Master Arts – ALL METZ – Collégium ALL
25. Modification d'un parcours-type Licence Arts du spectacle – ALL Metz – Collégium ALL
26. Modification du Master MIAGE – IDMC – Collégium LMI – **RETIRÉ**
27. Création du DIU MERM – Faculté MMMS – Collégium Santé
28. Création du DU DUFI – Faculté MMMS – Collégium Santé

29. Création du DU ERPH - IAE Metz – Collégium LMI
30. Changement de nom DU Piloter la haute performance sportive – UFR STAPS – Collégium Santé
31. Changement de nom DU Référent de parcours de santé complexe (de l'appui aux professionnels et à l'accompagnement gradué des personnes) (DAC)
32. Ouverture hors vague : Projet LP Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs – UFR DSEG– Collégium DEG
33. Modèles de convention : contrat de professionnalisation en mobilité

International

34. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Metz
35. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Nancy
36. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR MIM
37. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SciFA
38. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR STAPS
39. Modalités de mise en œuvre du programme ORION : bourses de mobilité internationale sortante (sous réserve) **REPORTÉ**

Recherche & Valorisation

40. Modification de la Charte du doctorat

Immobilier

41. Servitude de tréfonds : Phase 3 - Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1 200 mètres d'un ouvrage de canalisation, afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans le réseau des eaux usées, mais valorisées.

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente
Mme DENOOZ Laurence, Mme DORIAT DUBAN Myriam, M. GARET Olivier, M. JOUZEAU Jean-Yves, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. SCHMITT Christophe, M. DIOU Camille, M. GNAEDINGER Eric, Mme LE FLOCH Vasilica, M. SOULEY ALI Harouna, Mme SINIGAGLIA -AMADIO Sabrina, M. DUSSOUBS Bernard, M. METZGER Jean-Luc, M. POIFOULOT Ethan, M. VANNESTE Arnaud, M. SCIAMANNA Marc

Membres représentés par procuration :

Mme MOINARD Patricia donne procuration à Christophe SCHMITT
M. GROSDIDIER François donne procuration à Hélène BOULANGER
M. MARY Gérard donne procuration à Myriam DORIAT-DUBAN
Mme RABAN Catherine donne procuration à Éric GNAEDINGER
M. LEYMARIE Stéphane donne procuration à Camile DIOU
Mme ABDELMOULA Farah donne procuration à Ryan DERICHE

Membres absents :

Mme CREUSOT Nicole
M. DOGNIN PAUL
Mme FRANCOIS Isabelle
M. GREENWOOD James

Mme LEJAL Célia
Mme MORBE Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. TORRIS Jean-Paul

Invités

M. Le Recteur de région académique ou son représentant

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des finances et du sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie territoriale et de la vie institutionnelle*
Mme NOUVEL Cécile, Vice-présidente en charge de la Stratégie Internationale et Européenne
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'Accompagnement au Développement de la Pédagogie
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge *des partenariats et de l'innovation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du numérique, des données et de la science ouverte
M. LEMOINE Fabrice Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président en charge de la Transition écologique
M. FLEUROT Armand, Vice-Président Etudiant
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens » par intérim, Directeur Général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail
M. COURSODON Damien, Agent comptable
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. VAHL Jean-Michel, Directeur du Numérique
M. HERTZOG Julien, Directeur adjoint de la Direction du Budget et des Finances
Mme DAMOUR Florence, Déléguée générale RSU
M. MESSIER Julian, Directeur du Budget et des Finances
Mme PETITJEAN Sabine, Directrice adjointe en charge de la stratégie numérique responsable
Mme SEVILLA Nathalie, Directrice de l'Inspé
Mme LESOURD Hélène, Directrice de Cabinet
Mme WEBER Sarah, Directrice de la Direction des Affaires Juridiques
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques
Mme CECCHI Sandrine, Chargée du Conseil d'Administration et du Sénat Académique

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents en début de séance : 17
Nombre de membres représentés : 6

Quorum : 16

À 9 heures 20, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. Informations de la Présidente

La Présidente accueille le nouveau vice-président étudiant, Armand FLEUROT, et l'invite à se présenter.

Armand FLEUROT indique qu'il est étudiant en master MIAGE à l'IDMC de Nancy, il exprime sa satisfaction de prendre cette fonction et de travailler avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

La Présidente fait état d'une bonne nouvelle concernant les enseignants-chercheurs : l'arrêté actant l'augmentation du régime indemnitaire (composante C1 du RIPEC) est enfin paru après plusieurs mois d'attente. Grâce à la diligence des services de la DRH, la régularisation depuis le début de l'année interviendra fin août. Pour les agents hospitalo-universitaires, la régularisation sera effectuée à la fin du mois de juillet pour la médecine (après un premier versement en mai) et à la fin du mois d'août pour la pharmacie-odontologie.

Le sujet de la canicule mérite une réflexion approfondie, même s'il ne sera pas abordé dans le schéma de responsabilité sociétale et environnementale de l'Université. La salle actuelle est l'une des rares salles climatisées de l'Établissement, mais cette solution génère une consommation d'énergie excessive. La climatisation des bâtiments universitaires n'est donc pas une option viable, malgré des conditions de travail devenant parfois insoutenables. Cette situation nécessite de poursuivre l'adaptation au changement climatique sans aggraver les facteurs de dégradation environnementale. Des modifications bâimentaires seront nécessaires, sous réserve de financement, ainsi que des adaptations des horaires, des calendriers et des méthodes de travail, même si la Lorraine n'est concernée que quelques jours par an pour le moment.

Au niveau national, des annonces ministérielles concernent la réforme des formations de santé, notamment l'accès à ces formations. Ces mesures suscitent des interrogations quant à leur pertinence, comme la départementalisation, qui pourrait certes amener davantage d'étudiants vers ces formations, mais sans garantir leur installation ultérieure dans ces territoires. Par ailleurs, les présidences d'universités disposant de composantes santé s'inquiètent des moyens disponibles pour accompagner ces réformes. Pour illustrer ce problème, la France formait 3 500 médecins par an dans les années 1990 contre 12 000 aujourd'hui, tandis que le nombre d'hospitalo-universitaires a diminué de 3 % sur la même période. France Universités portera ce message sur la nécessité de moyens supplémentaires.

Les échos concernant la préparation du projet de loi de finances 2026 ne sont pas très positifs. Même si le discours politique affirme maintenir la trajectoire de la LPR, celle-ci ne suffira pas à résoudre les difficultés actuelles. Environ 1 milliard d'euros de transferts de charges et d'effets de l'inflation n'ont pas été compensés ces dernières années. Malgré les efforts d'optimisation des universités, de nombreux services fonctionnent désormais à effectifs minimaux.

Dans ce contexte, l'actualité de l'Université de Lorraine est marquée par plusieurs évaluations, notamment celle du contrat d'objectifs, de moyens et de performance conclu avec l'État pour 2024-2026, actuellement évalué par les services du Rectorat. Ce contrat sera signé au Ministère le 8 juillet après-midi.

L'Isite Lorraine-Université d'Excellence fait également l'objet d'une évaluation par le Ministère, avec une audition prévue début septembre. Par ailleurs, les programmes Orion et Sirius passeront leur audition d'évaluation à mi-

parcours en décembre à l'ANR. Ces évaluations importantes feront l'objet d'une présentation détaillée au Conseil d'administration.

Les premiers résultats de l'enquête Bien-être au travail seront partagés avec la formation spécialisée F3SCT dans le courant de la présente semaine. Un webinaire permettra ensuite à l'ensemble des agents de prendre connaissance de ces résultats le 7 juillet, de 11 heures 30 à 12 heures 30. Au-delà de cette enquête, un travail de co-construction d'un plan d'action en réponse aux points de vigilance identifiés sera mené durant le semestre de septembre à décembre 2025. Ce plan se concentrera sur les sujets sur lesquels l'Université a réellement la capacité d'agir.

Bernard DUSSOUBS demande des précisions sur le contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Il trouve paradoxalement que ce contrat fasse l'objet d'une évaluation avec les services du rectorat tout en étant prévu pour signature avec le ministère la semaine suivante. Cette situation semble illustrer une incohérence dans le fonctionnement administratif français.

La Présidente explique que ce contrat aurait dû être signé à l'été précédent, mais que sa signature a été perturbée par le contexte politique, la ministre Sylvie Retailleau étant alors démissionnaire bien que toujours en fonction. La signature prochaine revêt un caractère essentiellement formel puisque le contrat d'objectif de moyens et de performance a déjà été approuvé tant par le Conseil d'administration de l'Université que par les services de l'Etat. Il s'agit donc simplement d'une cérémonie officialisant un accord déjà acté par les deux parties.

La Présidente donne lecture des procurations au nombre de 6 :

Farah ABDELMOULA a donné procuration à Ethan POIFOULOT.

François GROSDIDIER a donné procuration à Hélène BOULANGER.

Gérard MARY a donné procuration à Myriam DORIAT-DUBAN.

Patricia MOINARD a donné procuration à Christophe SCHMITT.

Catherine RABAN a donné procuration à Éric GNAEDINGER.

Stéphane LEYMARIE a donné procuration à Camile DIOU.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'administration du 29 avril 2025

Le projet de compte rendu du Conseil d'administration du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Enjeux Stratégiques

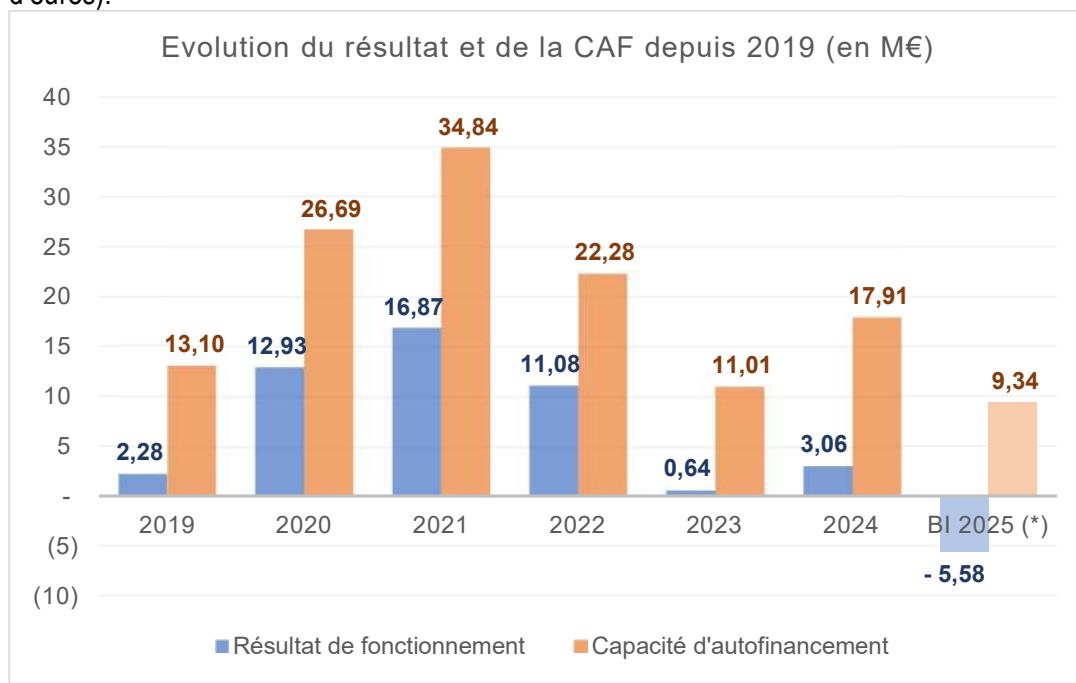
- 3. Débat d'orientation budgétaire 2026**
- 4. Allocation des moyens 2026 (avec cadrage campagne emploi)**
- 5. Schéma directeur RSE « Responsabilité Sociétale et Environnementale »**
- 6. Schéma directeur Numérique Responsable**
- 7. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et la Région Grand Est (information & échanges)**

3. Débat d'orientation budgétaire 2026

Julien HERTZOG présente le débat d'orientation budgétaire 2026, première étape de l'élaboration du budget 2026, qui offre une vision tant rétrospective que prospective de la trajectoire financière de l'Établissement sur les trois prochains exercices. Ce travail s'inscrit dans un contexte d'incertitude lié aux décisions de l'État, d'autant plus impactant que les moyens étatiques représentent près de 80 % des ressources de l'Université.

➤ Analyse de trajectoire 2019-2024

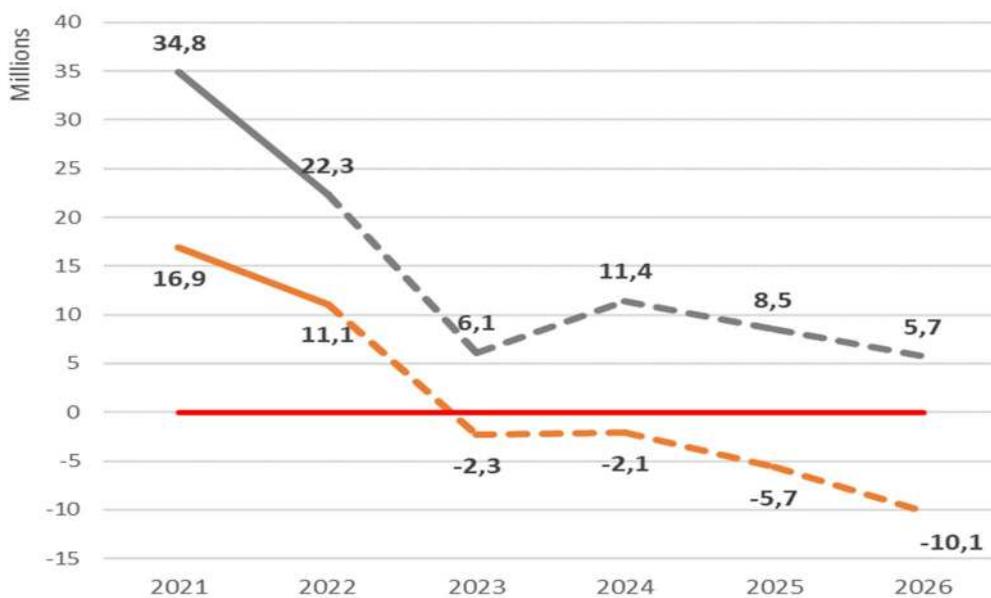
L'analyse de la trajectoire 2019-2024 montre une évolution contrastée. Le résultat de fonctionnement était en augmentation entre 2019 et 2021, grâce à la diminution des dépenses pendant la crise sanitaire et à l'augmentation des produits liée notamment à la réforme de l'apprentissage. Depuis 2022, le résultat est en baisse, avec un excédent de seulement 0,6 million d'euros en 2023, conséquence de la forte augmentation des dépenses due à la crise énergétique et à l'inflation. Pour 2024, le résultat augmente légèrement, effet optique dû au COMP, sans lequel l'Université aurait affiché un déficit de 2 à 3 millions d'euros. Le budget initial 2025 prévoit un déficit de 5,5 millions d'euros, confirmant une trajectoire en dégradation progressive. Les projections réalisées en 2023 prévoyaient pour 2025 un résultat de - 5,7 millions d'euros, proche du résultat aujourd'hui présenté (- 5,6 millions d'euros).



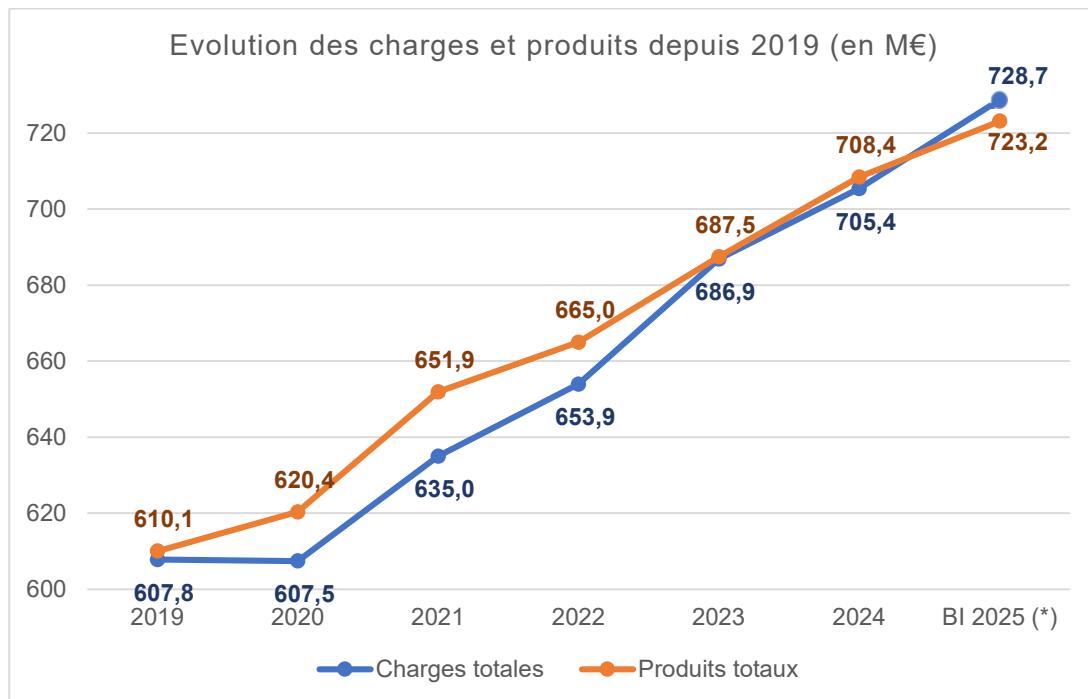
(*) BI 2025 corrigé du CAS Pensions

Projection H1

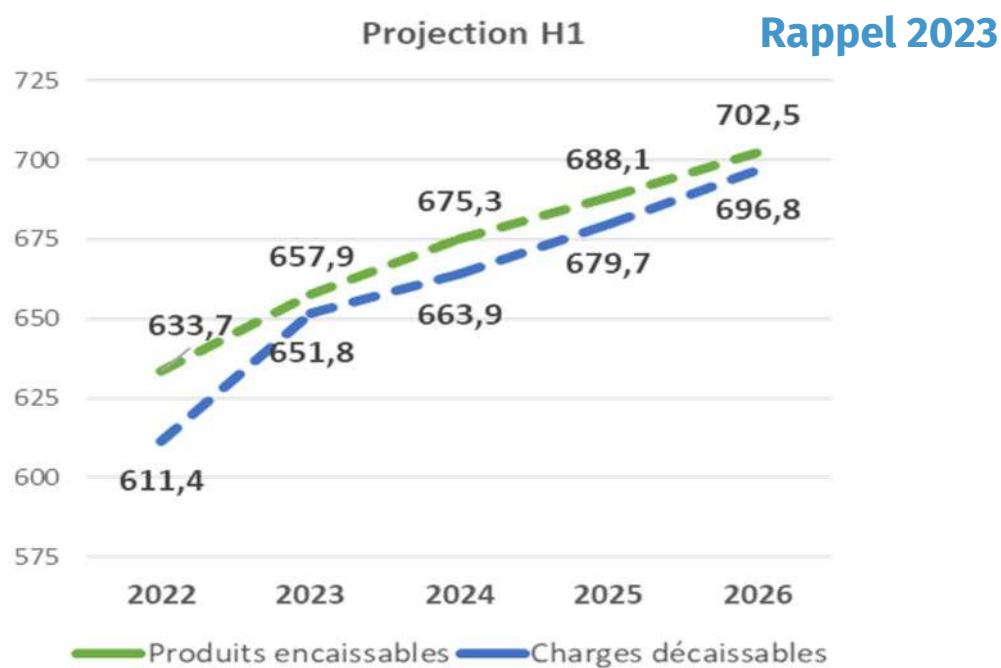
Rappel 2023



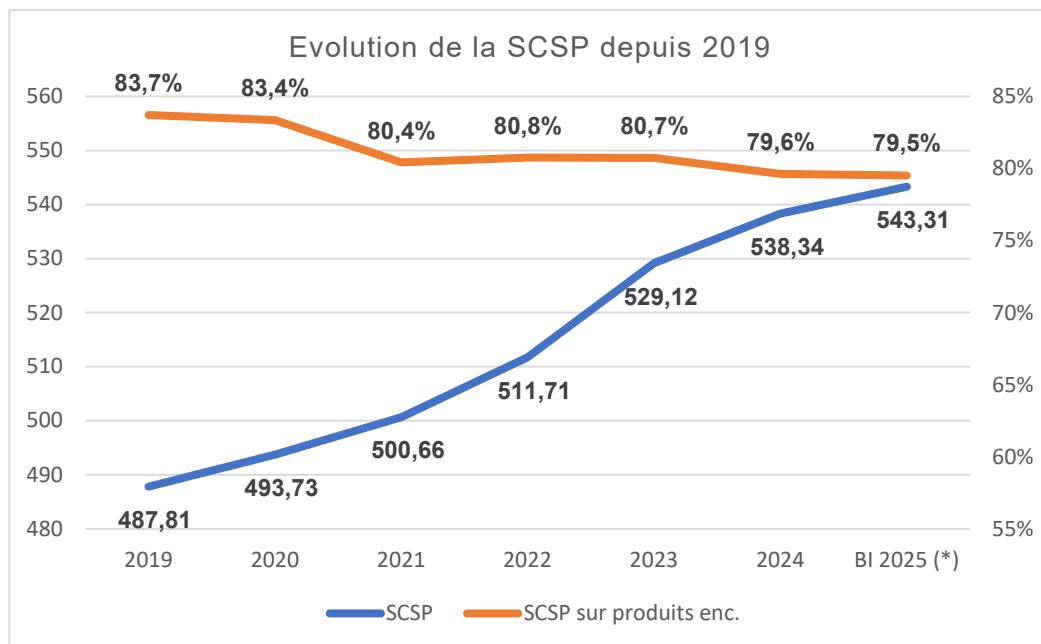
De 2019 à 2024, les produits et les charges ont augmenté de façon comparable (16 % chacun), mais avec des dynamiques distinctes. Entre 2019 et 2022, les produits ont progressé plus rapidement (9 % par an) que les charges (7,5 %). À partir de 2022, cette tendance s'inverse avec des charges croissant de 8 % par an contre seulement 6,5 % pour les produits, créant un déséquilibre structurel qui s'aggrave en 2025.



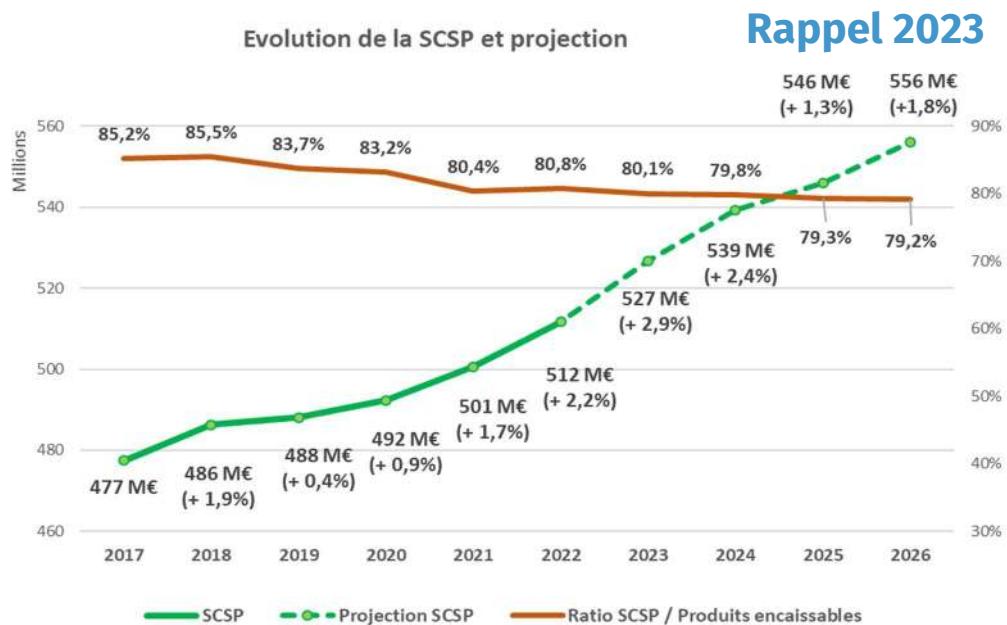
Tendance aggravée par rapport aux prévisions faites en 2023



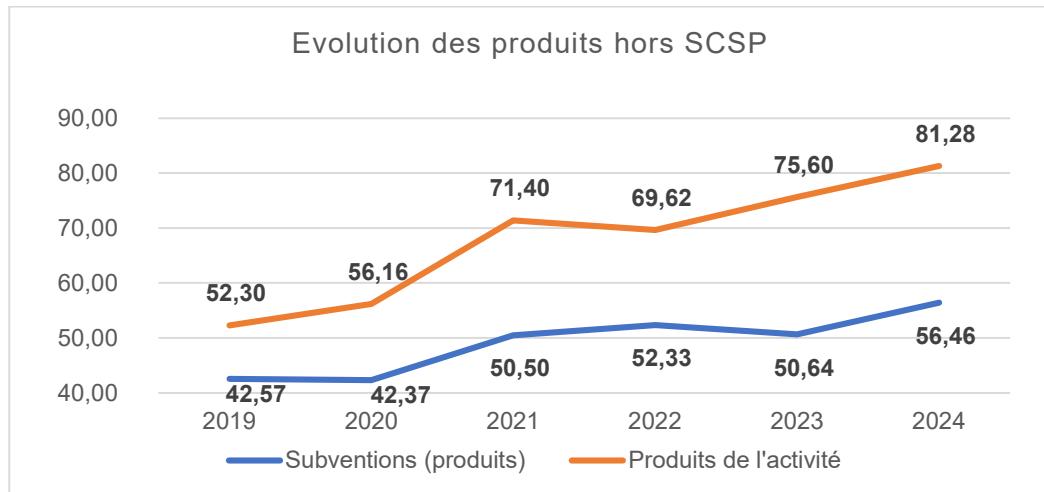
La SCSP, représentant près de 80 % des recettes, est passée de 490 millions d'euros en 2019 à 543 millions d'euros prévus au budget 2025 (incluant le CAS Pensions). Sa part relative dans les produits totaux diminue toutefois, en raison de l'augmentation des autres types de produits. Les produits d'activité ont notamment progressé de 55 % entre 2019 et 2024 (moyenne de 9,2 % par an), grâce au développement de l'activité générale et particulièrement de la formation par apprentissage. Les subventions ont également augmenté, en lien avec l'obtention de nouveaux projets et les dépenses associées.



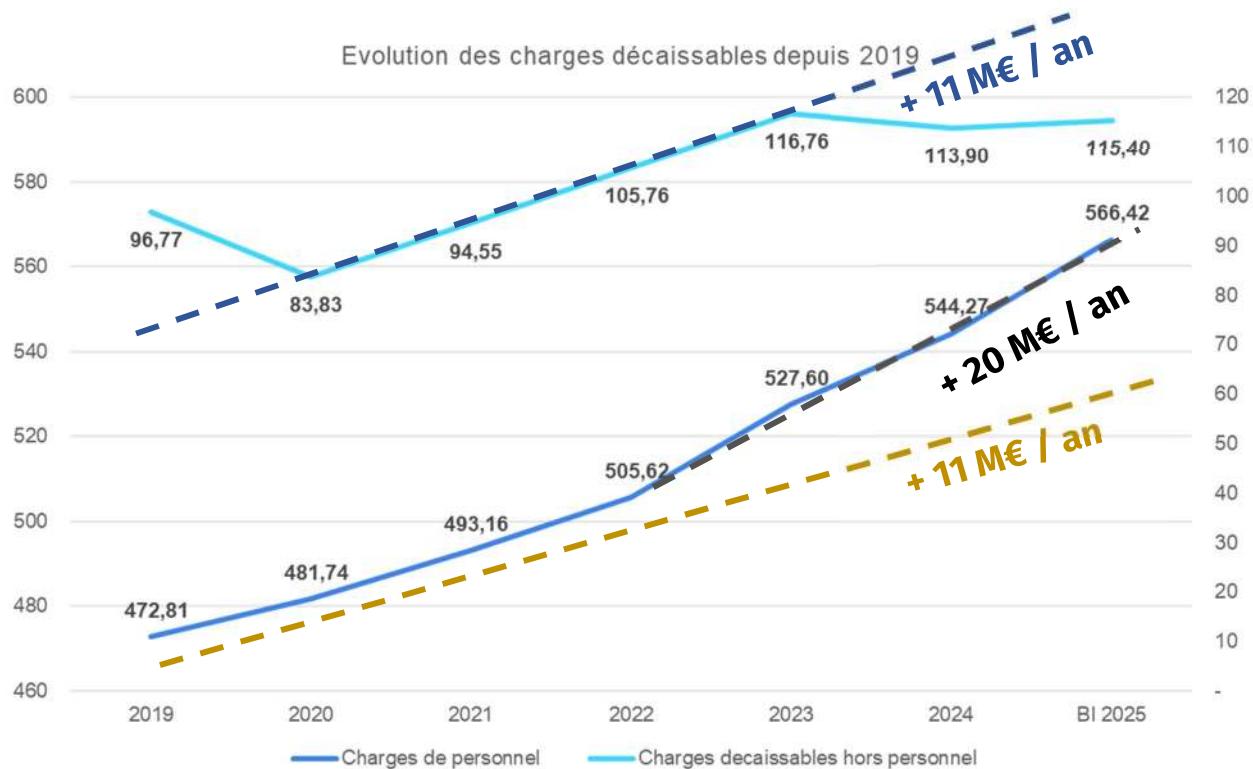
Niveaux de SCSP conformes aux prévisions faites en 2023 malgré le COMP.



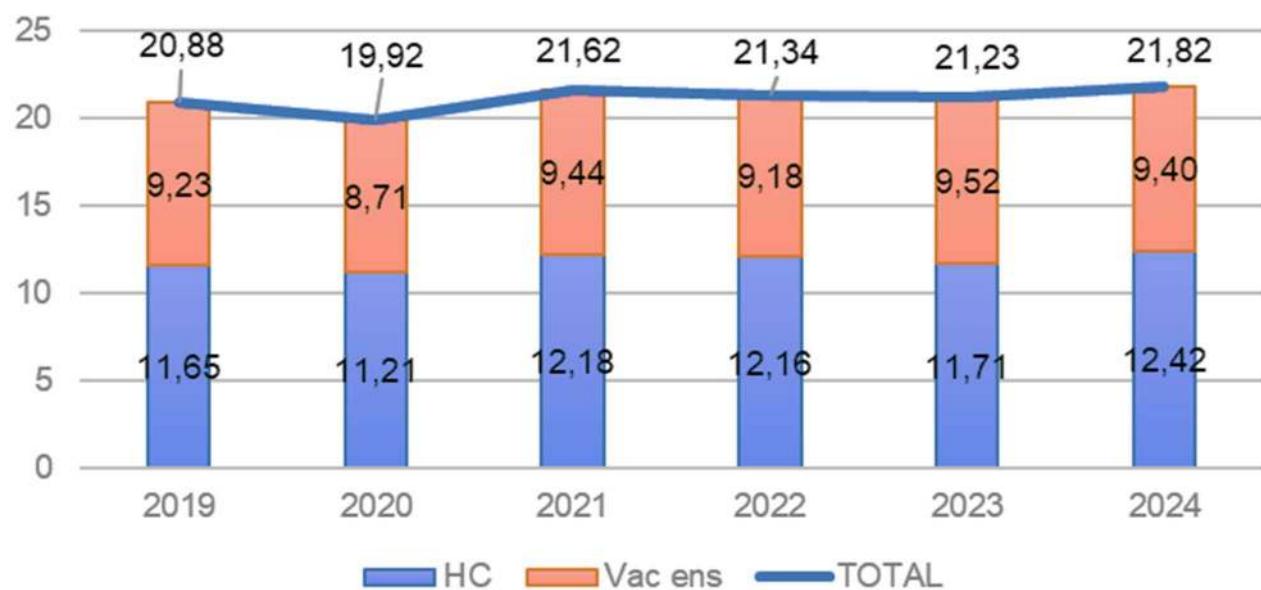
Evolutions des produits hors SCSP 2019-2024



Concernant les charges, celles liées au personnel ont connu une hausse de 15 % sur la période observée. Un changement significatif s'opère à partir de 2022 : alors que l'augmentation moyenne atteignait 11 millions d'euros par an entre 2019 et 2022, elle passe à 20 millions d'euros annuels depuis 2023. Les charges de fonctionnement hors personnel ont fortement progressé, notamment du fait de l'augmentation des fluides, avec cependant une baisse prévue à partir de 2024. Les dépenses en heures complémentaires et vacations sont restées stables sur la période, malgré la diminution du nombre d'étudiants.

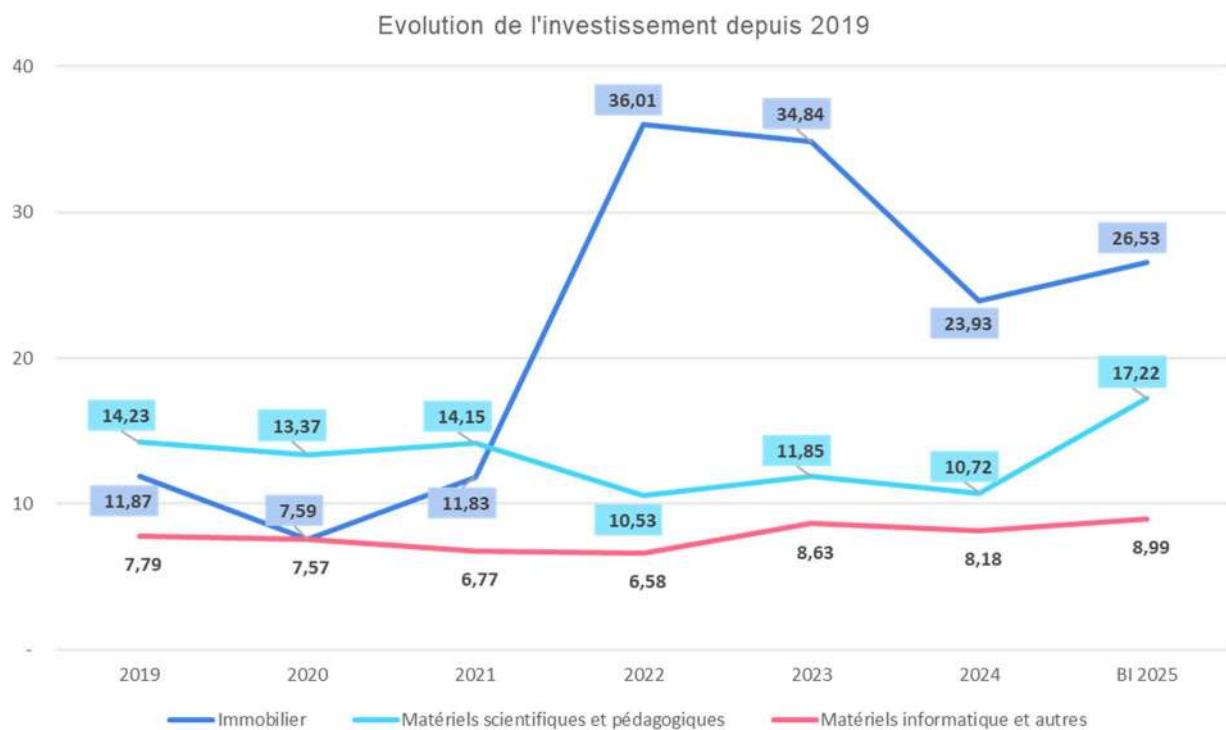


Évolution des HC et vacations 2019-2024



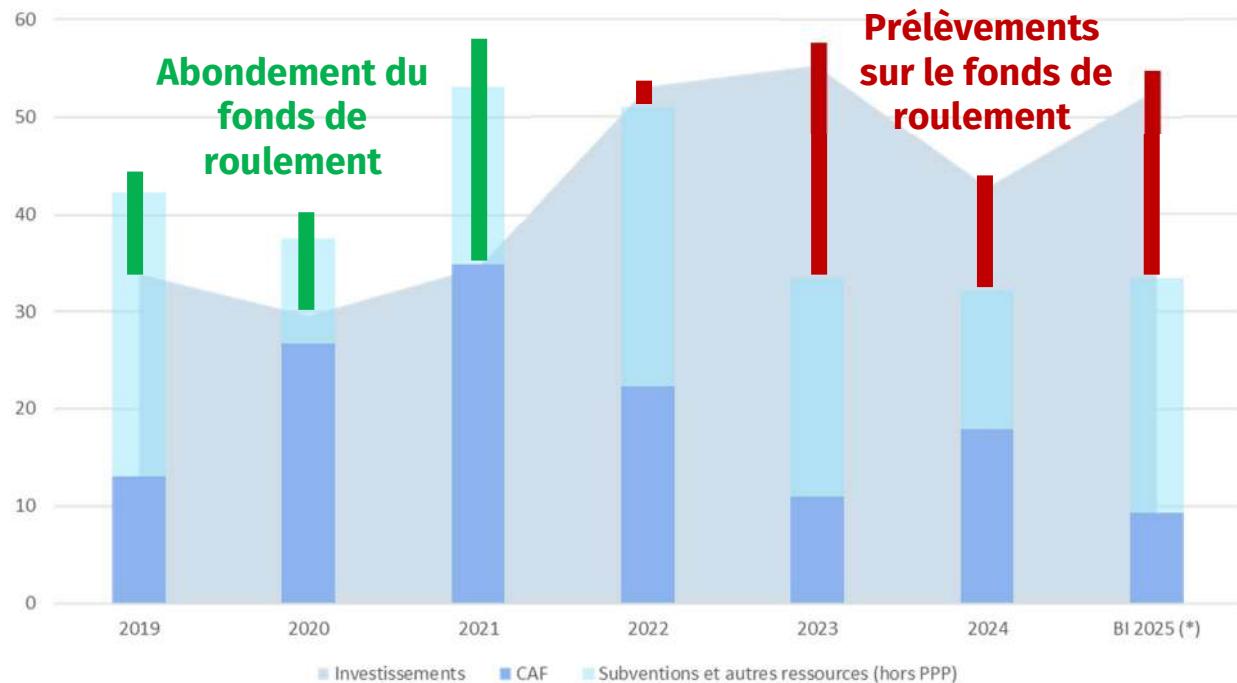
Financement de l'investissement 2019-2024

En ce qui concerne les investissements, les tendances varient considérablement selon les années. Relativement faibles avant 2021 durant la crise sanitaire, les investissements augmentent significativement ensuite grâce aux financements de France Relance, Résilience et aux dernières dépenses dans le cadre des CPER. L'investissement immobilier atteint ainsi 36 millions d'euros en 2022 et un montant similaire en 2023. Pour 2024-2025, ces dépenses restent importantes (environ 25 millions d'euros), mais sont désormais financées sur fonds propres plutôt que par des financements extérieurs, impactant directement le fonds de roulement.

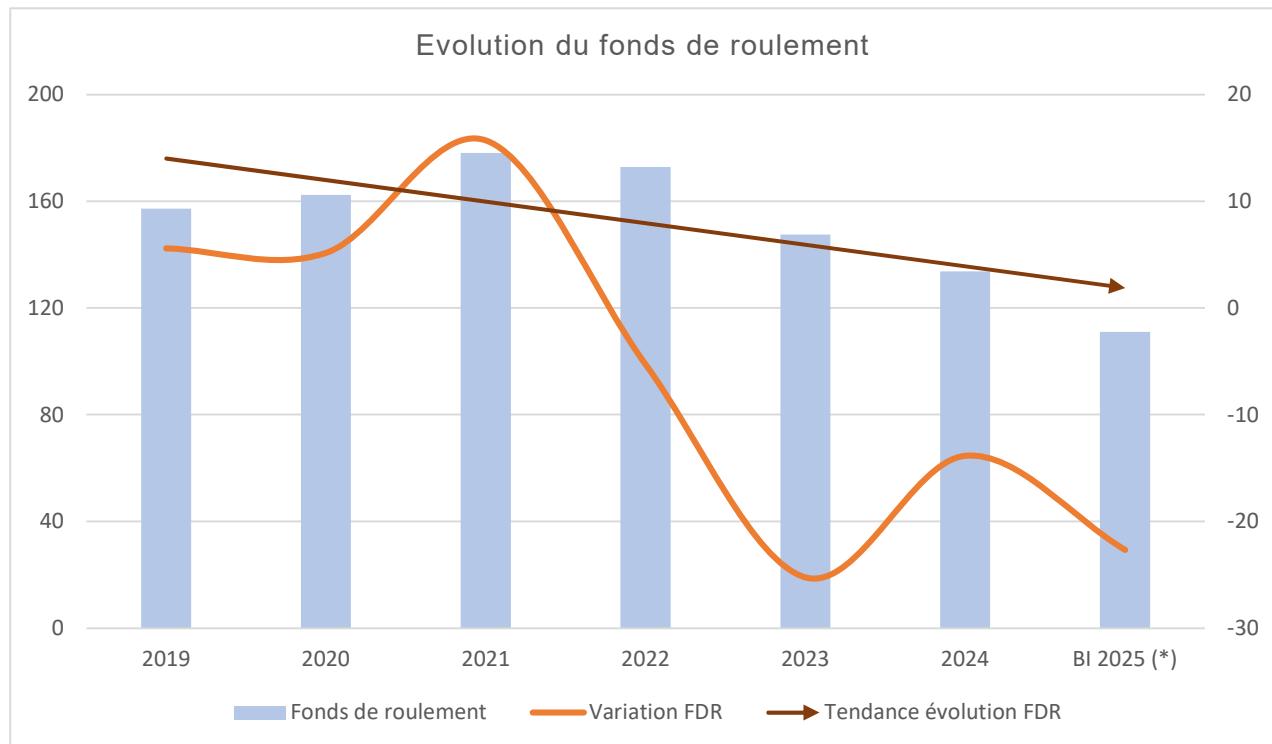


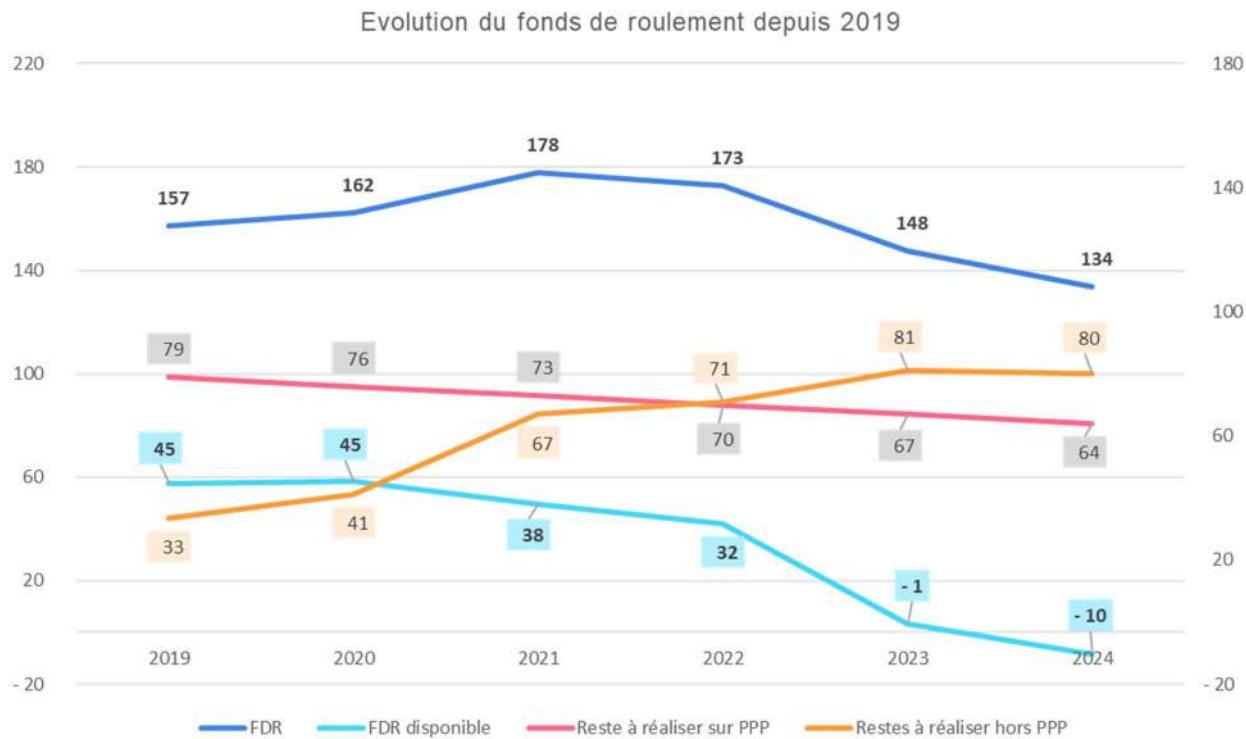
Ce fonds de roulement, en baisse constante depuis plusieurs années, s'établit à 134 millions d'euros au 31 décembre 2024. Bien que ce montant paraisse élevé, il est entièrement mobilisé pour des opérations programmées, et 50 % de ce fonds est constitué par la comptabilisation du partenariat public-privé. En réalité, les opérations budgétées dépassent les capacités actuelles du fonds de roulement. Sur 134 millions d'euros de fonds de roulement, 80 millions d'euros correspondent à des restes à réaliser hors PPP et 64 millions d'euros à des restes à réaliser sur le PPP. Le disponible effectif du fonds de roulement, en tenant compte de l'ensemble des opérations programmées, s'établit à -10 millions d'euros. La reconstitution de ce fonds est nécessaire pour finaliser les opérations déjà programmées et en lancer de nouvelles.

Evolution du financement de l'investissement depuis 2019



Evolution du fonds de roulement 2019-2024





Constitution du fonds de roulement au 31/12/2024

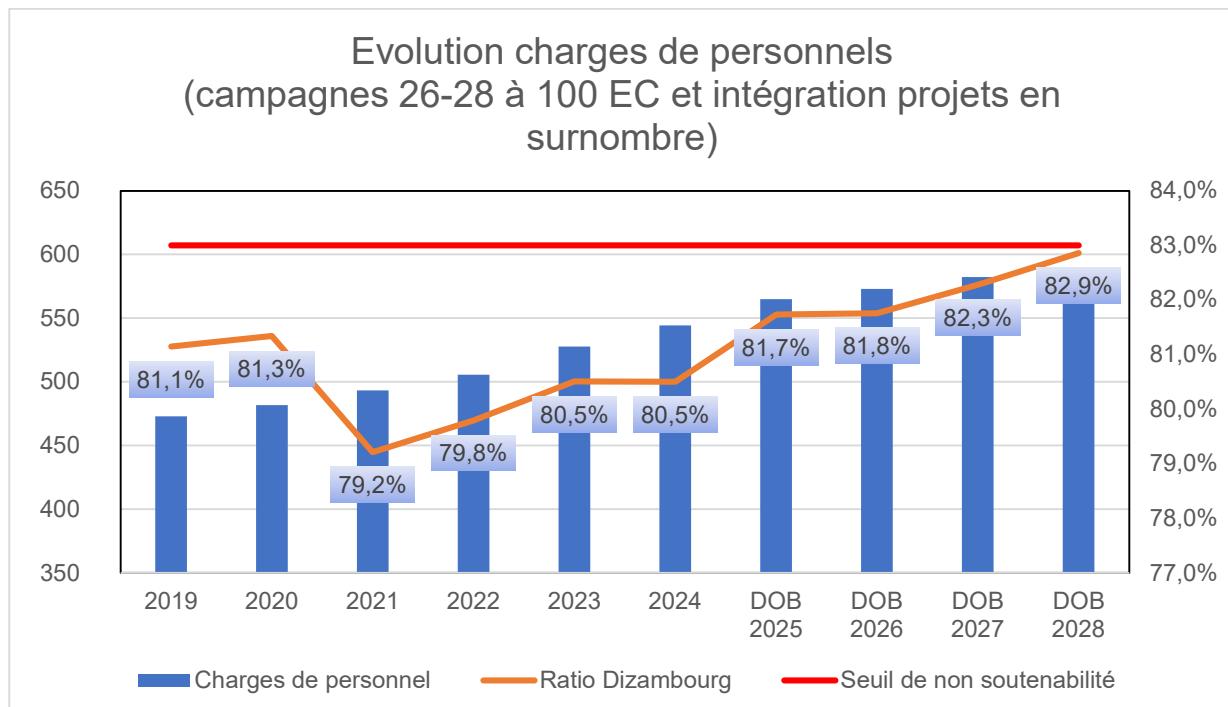


➤ Prospective 2026-2028

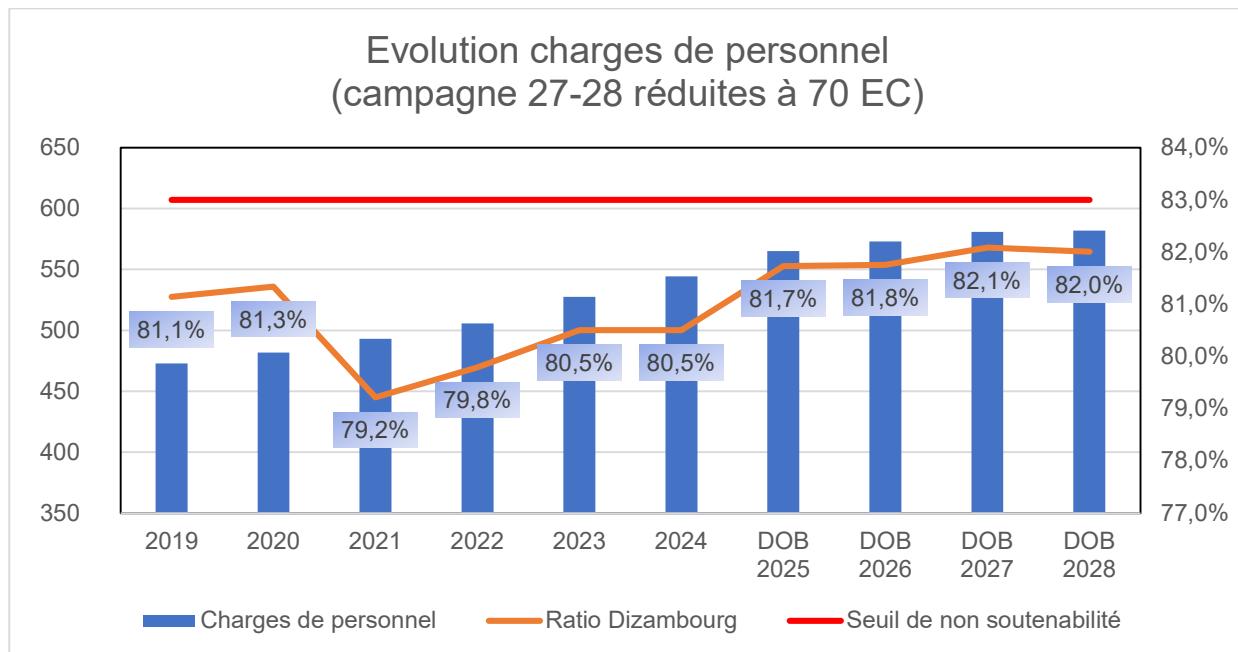
Le décret financier du 2 décembre 2024 fixe trois critères cumulatifs d'équilibre réel et de soutenabilité budgétaire. Premièrement, les charges de personnel doivent représenter moins de 83 % des produits encaissables de l'établissement. Deuxièmement, la trésorerie doit permettre 30 jours de fonctionnement (hors investissement). Troisièmement, le fonds de roulement doit assurer au moins 15 jours de fonctionnement. Le non-respect d'un seul de ces critères entraînerait une perte de maîtrise dans les choix de l'établissement.

Concernant le personnel, deux hypothèses ont été explorées. La première prévoit une campagne d'emploi de 100 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs sur 2026-2028, avec pérennisation des personnels sur projet. Dans ce scénario, le ratio atteindrait 82,9 % en 2028, dangereusement proche du seuil critique de 83 %. La croissance en masse salariale est d'environ 11 millions d'euros par rapport à 2024 et de 8 millions d'euros par rapport à 2025. La seconde hypothèse limite les recrutements à 100 postes en 2026 puis 70 postes en 2027 et 2028. Cette option maintient le ratio à 82 %, soit 1 % sous le seuil de non-soutenabilité, avec une croissance de 9 millions d'euros par rapport à 2024.

Evolution de la masse salariale – Hypothèse 1

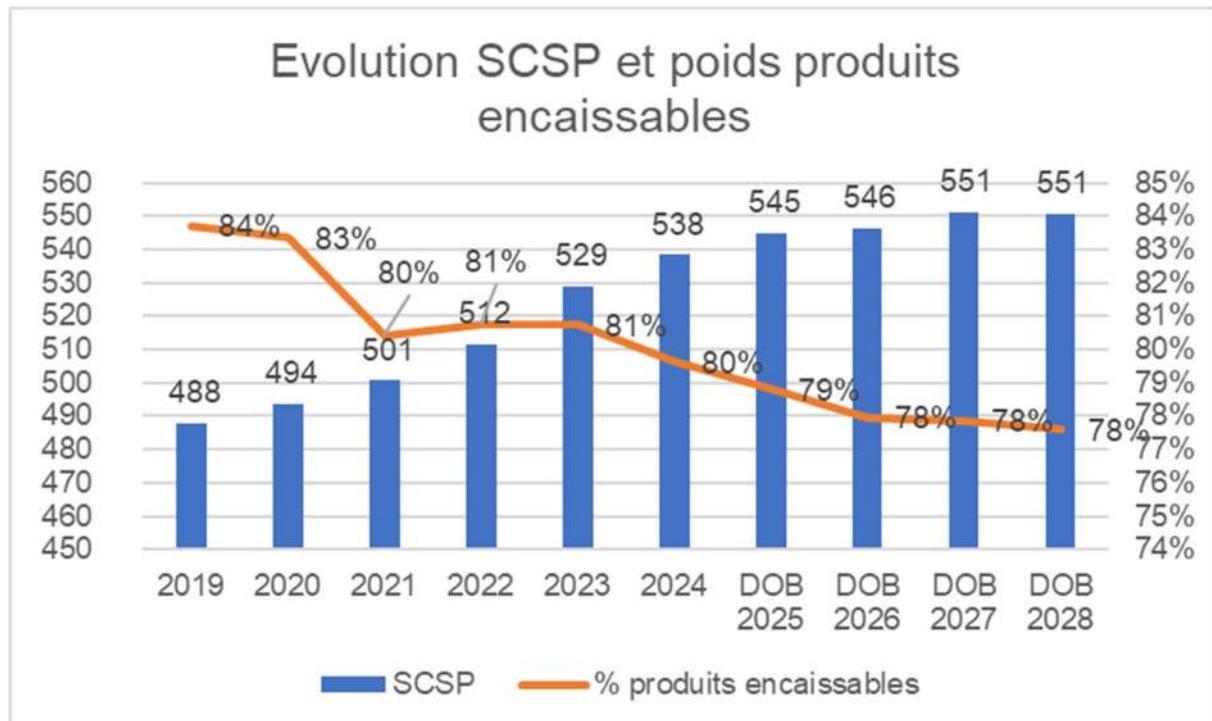


Evolution de la masse salariale – Hypothèse 2

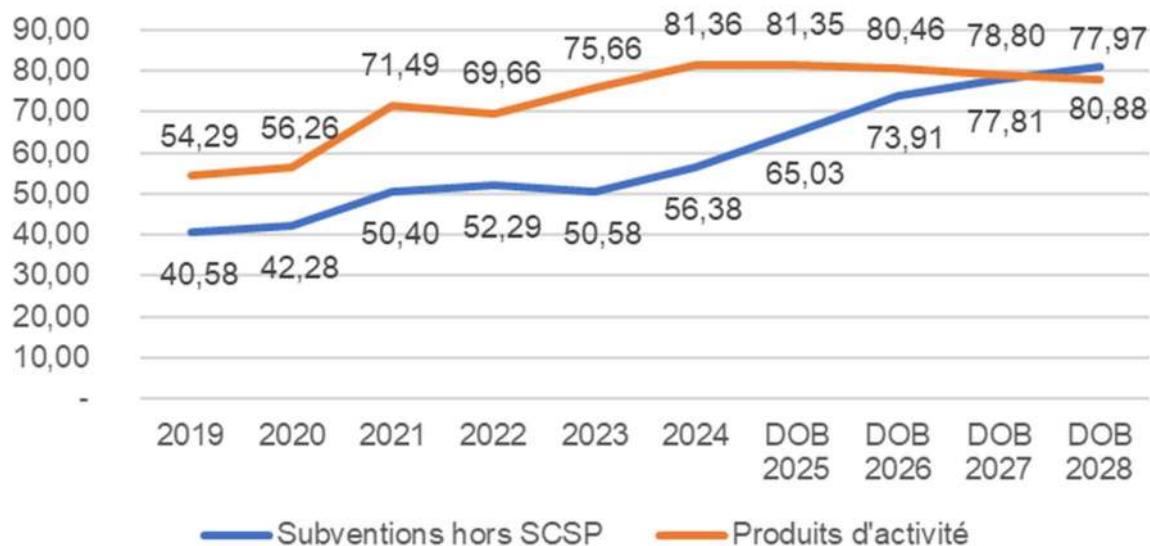


Au niveau des produits, la SCSP est prévue en légère hausse pour les prochains exercices, atteignant 551 millions d'euros en 2028, mais son poids relatif diminue parmi les produits encaissables en raison de l'augmentation des autres produits. Les subventions sont prévues en hausse constante, jusqu'à près de 81 millions d'euros en 2028. En revanche, les produits d'activité connaissent un fléchissement dû à la baisse des niveaux de prise en charge de l'apprentissage, partiellement compensée par une hausse des prestations de recherche.

Evolution des produits de fonctionnement



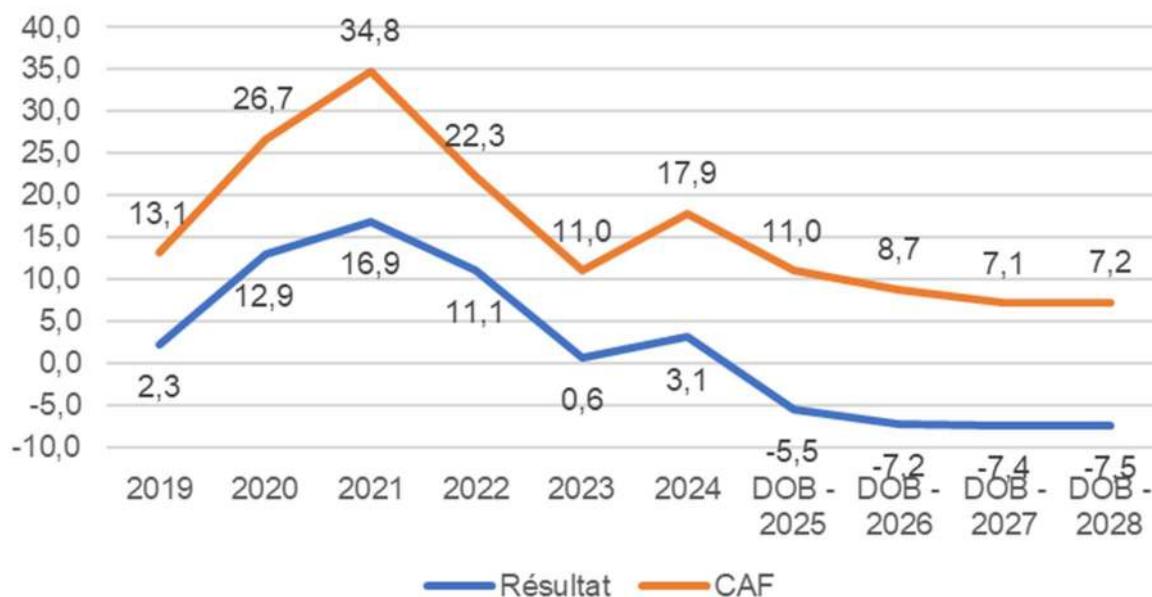
Evolution des subventions et des produits d'activité



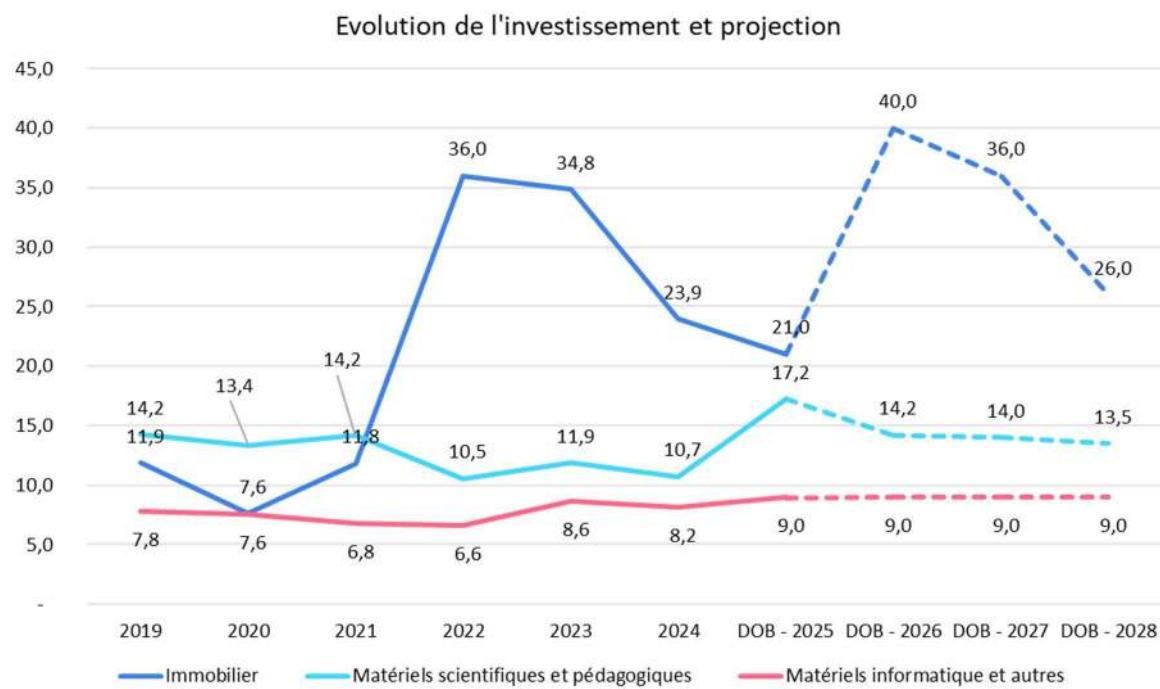
Evolution du résultat et de la CAF

Le résultat financier prévu à -5,5 millions d'euros en 2025 descendrait jusqu'à -7 millions d'euros en 2026 avant de se stabiliser. La capacité d'autofinancement se trouve réduite à 7 ou 8 millions d'euros, ce qui représente moins de 15 % du besoin d'investissement pour les exercices à venir. Pour la période 2025-2028, les besoins d'investissements sont estimés à 220 millions d'euros, incluant environ 14 millions d'euros pour les équipements scientifiques, 9 millions d'euros annuels pour l'informatique, ainsi qu'un pic immobilier en 2026-2027 lié au programme CPER, au programme 348 sur le campus Lettres et aux opérations de rénovation énergétique.

Evolution du résultat et de la CAF

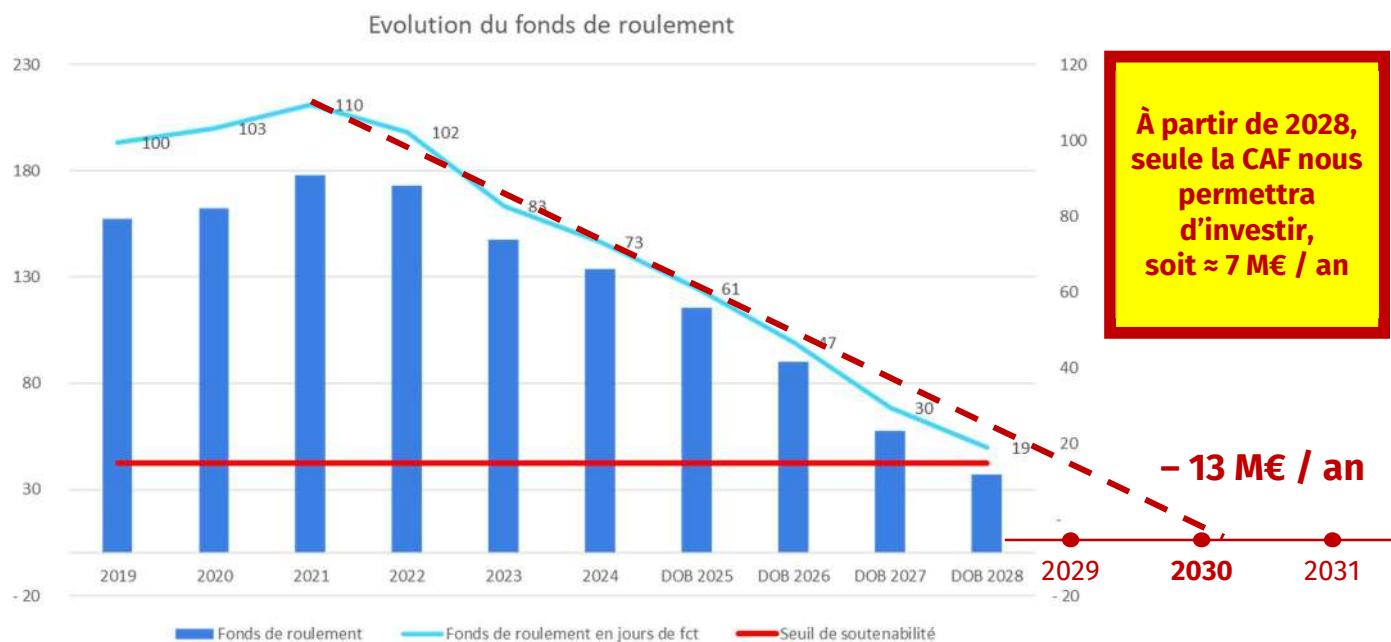


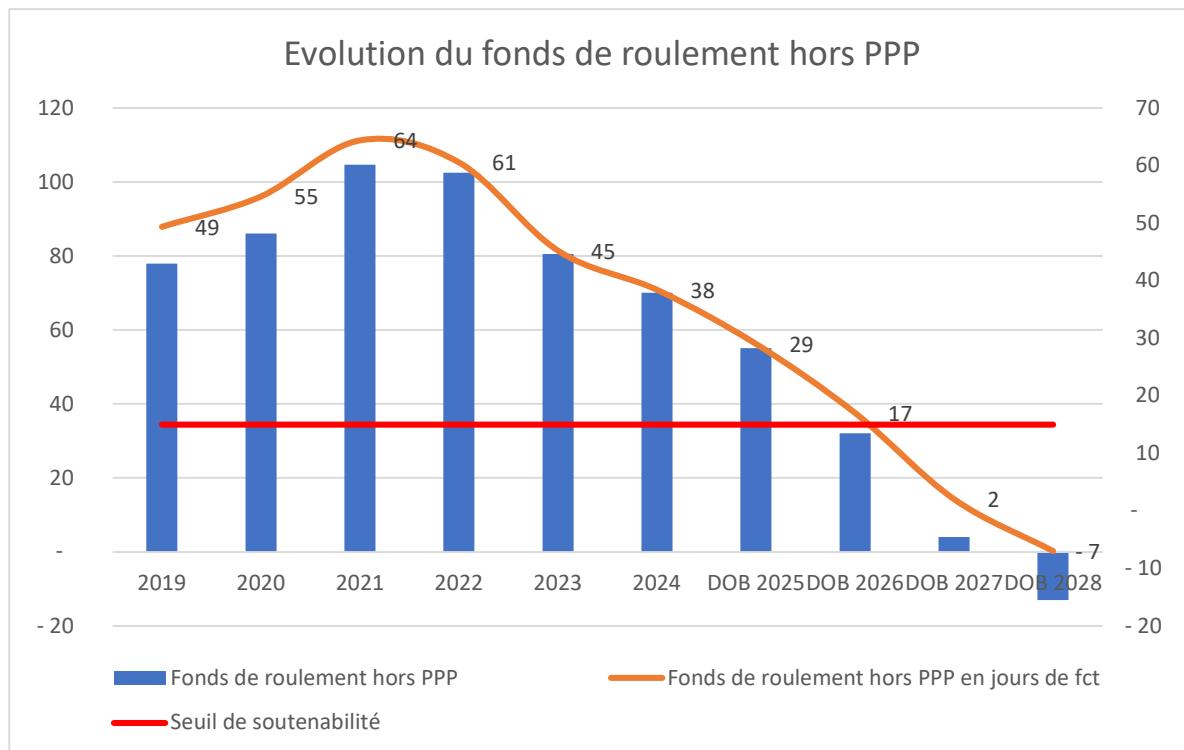
Evolution de l'investissement : 200 M€ sur 2025-2028



Evolution du fonds de roulement total

Le financement en propre de ces investissements impacte directement le fonds de roulement. Dans les projections actuelles, celui-ci passerait de 61 jours de fonctionnement en 2025 à 47 jours en 2026, pour atteindre 19 jours en 2028, en incluant toutefois le PPP dans ces calculs. Sans prise en compte du PPP, qui fait l'objet de modalités de comptabilisation particulières imposées, le fonds de roulement serait juste au-dessus du seuil de soutenabilité dès 2026, puis quasiment à zéro en 2027. Cette situation, combinée à une CAF limitée à 7 millions d'euros, interdit l'inscription de nouvelles opérations immobilières.





Evolution de la trésorerie

Concernant la trésorerie, le seuil de soutenabilité fixé à 30 jours ne sera pas problématique en 2026, avec 50 jours prévus. Toutefois, ce niveau risque de diminuer à 31 jours en 2027 puis de passer sous le seuil critique en 2028. Par conséquent, la trajectoire financière de l'Établissement n'est pas soutenable à long terme. Au-delà des efforts internes nécessaires, un soutien renforcé de l'État s'avère indispensable, notamment pour compenser les nombreuses dépenses supplémentaires assumées par les établissements sans contrepartie.



Camille DIOU souligne que cette trajectoire financière alarmante est connue depuis des années sans qu'une réaction à la mesure du danger ait été apportée pour l'Enseignement supérieur et la Recherche en France. L'Établissement a évité de justesse la non-compensation du CAS Pensions (8 millions d'euros) grâce à la mobilisation des présidences d'universités. Sans cette compensation, l'Université aurait déjà basculé en insuffisance d'autofinancement.

Face à cette situation, deux leviers d'action sont nécessaires. D'une part, l'accompagnement de l'État doit être renforcé. D'autre part, l'Établissement doit limiter ses dépenses de manière responsable. La CAF projetée de 7 millions d'euros représente moins de 15 % des besoins, ce qui signifie l'impossibilité d'investir sans changement stratégique.

Le budget 2026 comporte plusieurs points alarmants : une augmentation potentielle du CAS Pensions (2 millions d'euros pour l'Université de Lorraine), la mise en place de la complémentaire santé à partir d'avril 2026 (1,4 million d'euros) et le risque de baisse de la SCSP.

Face à ces incertitudes, il est impératif de maintenir une dynamique de développement des ressources propres, tant au niveau de la recherche que de la formation. Le pôle universitaire d'innovation Polaris, la démarche Marche+ dans le cadre du COMP et le projet Reil constituent des outils pour accompagner ce développement. Cependant, les changements gouvernementaux concernant l'apprentissage entraînent déjà une baisse des recettes, dont l'ampleur réelle reste difficile à évaluer. Pour limiter les dépenses de personnel, une meilleure mutualisation s'impose, tant au niveau des fonctions support que des moyens dédiés à la recherche et à la formation, afin de dégager des marges de manœuvre couvrant les besoins en masse salariale tout en préservant le cœur de métier. L'objectif n'est pas de limiter le nombre d'emplois, mais de dégager des marges de manœuvre pour maintenir des campagnes d'emploi à des niveaux raisonnables.

Sans économies, les projections prévoient 100 postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs en 2026, puis une réduction à 70 postes pour 2027 et 2028. Cette réduction permettrait une économie d'environ 2 millions d'euros par an en année pleine, ce qui reste insuffisant par rapport aux besoins réels.

Concernant le pilotage des dépenses de personnel, la stabilité des ressources non affectées exige de ne pas autoriser l'intégralité des nouvelles recettes en dépenses de masse salariale. Pour limiter la croissance du ratio Dizambourg, les dépenses de masse salariale sur les nouvelles recettes ne pourront pas dépasser 80 %. Par ailleurs, il faut anticiper la fin des financements de plusieurs projets, qui impliquent de nombreux emplois. Cette anticipation permettra d'éviter d'être pris au dépourvu concernant la possible intégration de ces missions et personnels.

Pour le patrimoine immobilier, qui représente la part la plus importante des investissements, le fonds de roulement est presque intégralement consommé par les projets immobiliers. Dégager des marges de manœuvre dans ce domaine nécessite une gestion plus dynamique du patrimoine, notamment via l'emprunt. Cette stratégie s'accompagne de la question de la dévolution du patrimoine de l'État à l'Université de Lorraine. La réduction du coût des surfaces passe également par leur diminution ou leur valorisation. La priorité reste accordée aux projets permettant des économies d'énergie et à la production d'énergie.

L'ensemble de ces mesures doit permettre de ramener la capacité d'autofinancement à 20 millions d'euros à moyen terme, soit dans un an ou un an et demi. Ce montant, bien qu'ambitieux par rapport à la projection actuelle de 7 millions d'euros, représente moins de la moitié des dépenses d'investissement programmées. La marche à franchir reste donc de l'ordre de 15 millions d'euros en économies et nouvelles recettes. Les niveaux de trésorerie et de fonds de roulement doivent être stabilisés légèrement au-dessus des seuils de soutenabilité (15 jours pour le fonds de roulement, 30 jours pour la trésorerie). À partir de 2028, avec une CAF projetée à 7 millions d'euros et un fonds de roulement de 19 jours, l'établissement ne pourra plus prélever sur ce dernier pour financer ses investissements, ce qui limitera considérablement sa capacité d'action.

Les investissements courants des composantes dépassent 10 millions d'euros annuels pour le matériel scientifique et l'amélioration du bâti. La CAF de 7 millions d'euros est insuffisante, impliquant un résultat négatif d'environ - 7 millions d'euros. Pour maintenir la maîtrise de la trajectoire d'investissement, il est impératif de ramener ce résultat à un niveau positif. Si la moitié du chemin a été parcourue pour atteindre un niveau de CAF de 20 millions d'euros, il manque encore 7 millions d'euros pour équilibrer le résultat. Cette amélioration nécessite une maîtrise absolue des dépenses, notamment informatiques. Les dépenses de fonctionnement non indispensables doivent également être revues, y compris les frais de bouche et les goodies qui, cumulés, représentent des millions d'euros. Une nouvelle alerte sera adressée aux composantes car, sans réaction d'ici 2025, l'Université perdra la maîtrise de sa trajectoire financière en 2028.

ÉCHANGES et DISCUSSIONS

La Présidente complète cette présentation en contextualisant la situation au niveau national. Pour la première fois en 2024, le résultat consolidé des 81 universités françaises est négatif, à -45 millions d'euros. Un résultat positif pour l'Université de Lorraine en 2025 semble impossible, situation partagée par tous les établissements qui basculent massivement dans cette dynamique négative. À l'échelle nationale, l'érosion de la capacité d'autofinancement est généralisée, passant de 520 millions d'euros en 2018 à 330 millions d'euros en 2024, soit une perte de 23 %. Le ratio entre cette capacité et la masse salariale est passé de 7,5 % en 2018 à 5,4 % en 2023, bien en dessous du seuil de bonne santé financière, établi à 8 %. L'Université de Lorraine reste néanmoins légèrement mieux protégée que d'autres établissements, grâce à sa dynamique accrue sur les ressources propres, notamment les financements européens.

Les universités monodisciplinaires, particulièrement celles en sciences humaines et sociales, connaissent une situation critique, voire hyperkritique. La plupart sont soumises à des plans de retour à l'équilibre sous contrôle du rectorat, avec impossibilité de publier de nouveaux emplois.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large de mise en tension systématique des services publics français, incluant les hôpitaux. Le mécanisme financier est implacable : la masse salariale d'État augmente d'environ 3,5 % par an tandis que la dotation pour charge de service public n'augmente que d'un point de moins. Malgré les efforts possibles, le milliard d'euros manquant sur le socle de financement des universités ne pourra être compensé, avec des conséquences inévitables sur les activités de formation et de recherche ainsi que sur l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur sur le territoire.

Bernard DUSSOUBS s'interroge sur les hypothèses concernant les campagnes de recrutement. Alors que la réduction des enseignants-chercheurs de 100 à 70 a été évoquée plusieurs fois, il demande des précisions sur les campagnes de recrutement de personnel BIATSS.

La Présidente indique que les hypothèses pour le personnel BIATSS suivent le même schéma que les années précédentes, sans contraindre leur publication. Cette décision s'appuie sur le fait que la diminution du personnel administratif et technique reviendrait à transférer la charge sur les enseignants-chercheurs, ce qui ne présente aucun intérêt. Bien que le ratio entre personnels BIATSS et enseignants-chercheurs soit supérieur à celui d'autres établissements, il reste très inférieur à ce qui serait nécessaire pour des conditions de travail décentes.

Myriam DORIAT-DUBAN précise que jusqu'à présent, aucune contrainte n'a été imposée en ce qui concerne les BIATSS, car le nombre de publications demandées restait inférieur à la limite fixée en masse salariale.

Armand FLEUROT demande des éclaircissements sur les années 2021-2022 qui semblent charnières. Il demande des précisions concernant l'évolution des résultats, de la CAF et de l'investissement pour ces années.

Julien HERTZOG indique qu'en 2019, avant la crise sanitaire, le résultat et la capacité d'autofinancement présentaient déjà une trajectoire dégradée. En 2020, un double phénomène s'est produit : une importante diminution des dépenses de fonctionnement due à l'arrêt d'activité, parallèlement à un développement de l'apprentissage, générant une forte hausse des produits. Pour 2021, toujours en contexte de crise sanitaire, les dépenses ont légèrement augmenté, tandis que le développement des produits a permis d'atteindre près de 17 millions d'euros de résultat. En 2022, malgré une reprise partielle de l'activité, le résultat a diminué, avec des dépenses en hausse et des produits progressant moins rapidement. En 2023, les dépenses sont revenues quasiment au niveau pré-crise, voire supérieures pour certains postes, notamment les fluides dont le coût a fortement augmenté en raison de la guerre en Ukraine.

Olivier GARET réagit d'abord au contexte politique et budgétaire actuel, qu'il juge très négatif. Les échéances évoquées pour 2027 s'inscrivent dans des tendances lourdes qui ne se résoudront pas rapidement, même après des élections. L'Europe oriente désormais son économie vers des dépenses militaires au détriment d'autres secteurs, tandis que l'objectif de 3 % du PIB pour la recherche n'est pas atteint. Il faut donc se préparer à des années difficiles.

Contrairement à ce qui a été avancé, l'État a effectivement réagi à la dégradation de la situation des universités, mais il l'a fait d'une façon préoccupante. Le projet de loi « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » marque l'aboutissement d'un processus visant à installer l'enseignement supérieur privé comme un acteur majeur. Ce processus, amorcé avec Parcoursup, est inquiétant pour les universités publiques.

Dans ce contexte, Olivier GARET s'interroge sur la pertinence d'un débat d'orientation budgétaire et sur la capacité de l'université à se doter d'outils permettant de suivre précisément ses dépenses. Avec un ratio Dizambourg approchant dangereusement les 83 % et des orientations gouvernementales dirigeant les universités vers la recherche de contrats, des choix difficiles concernant l'emploi s'imposeront bientôt. Il devient donc essentiel de disposer d'indicateurs précis sur l'utilisation des ressources et notamment sur le travail effectué par les BIATSS.

Camille DIOU distingue plusieurs catégories d'enseignement supérieur privé, précisant qu'il n'existe pas une opposition binaire entre un public « bien absolu » et un privé « mal absolu ». La démarche visant à réguler l'enseignement supérieur privé apparaît donc positive.

Dans le cadre des nouveaux COMP, des discussions sont en cours pour repenser le dialogue entre l'État et les universités dans le contexte territorial. Ce dialogue n'est plus simplement bilatéral, mais devient multilatéral, impliquant l'État, l'Université, l'ANR, les collectivités, la Région et les opérateurs privés. Cet échange est constructif, même si les cadres restent à définir. Certaines dérives d'organismes privés sont désormais dans le viseur du législateur et du Gouvernement, ce qui constitue un point positif. Néanmoins, une vigilance s'impose concernant une possible migration des moyens du public vers le privé.

Concernant les outils de mesure des dépenses universitaires, un important travail est en cours visant à améliorer la connaissance du coût des activités des universités, avec différents niveaux de granularité possibles. Il est nécessaire de développer un modèle commun dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche national. L'enjeu est que tous les établissements utilisent les mêmes outils de mesure. Ce modèle en construction, bien qu'imparfait, permettra d'obtenir une vision détaillée de la répartition des dépenses universitaires. Actuellement, l'analyse reste très macroscopique, distinguant simplement recherche et formation. Une approche plus fine est nécessaire pour préciser les activités de prestation de service ou d'innovation. Le défi principal consiste à éviter le double travail en exploitant pour le pilotage interne les outils cadrés par les tutelles, plutôt que de développer des systèmes parallèles.

Marc SCIAMANNA indique que la collectivité qu'il représente soutiendra l'Université dans tous les contextes, qu'ils soient favorables ou difficiles. Il s'agit d'un enjeu territorial majeur, l'Université devant répondre aux besoins des familles, des étudiants et des entreprises locales.

La situation actuelle reste préoccupante. Les arbitrages politiques, depuis plusieurs mandats, ne favorisent pas clairement l'enseignement supérieur, et cette tendance risque de se poursuivre. Ce contexte est problématique, car il place les universités, pourtant autonomes, dans la position de devoir solliciter l'État en cas de difficultés financières.

Marc SCIAMANNA s'interroge sur la stratégie de l'Université pour augmenter ses recettes, constatant une dynamique de progression relativement lente. La Fondation ID+ Lorraine pourrait jouer un rôle plus important dans l'appui aux grands projets d'investissement. Les relations avec les entreprises mériteraient également d'être repensées, notamment concernant le coût des prestations et les prélèvements sur contrat.

Par ailleurs, l'État impose aux universités une multiplication de missions « satellites » ou complémentaires à leurs fonctions premières. Cette tendance, notamment sur la valorisation et l'incubation, risque d'engendrer des dépenses supplémentaires sans compensations suffisantes. Cette extension de ces activités aurait mérité d'être examinée dans le débat d'orientation budgétaire.

La Présidente évoque les représentations négatives associées aux universités dans l'esprit des dirigeants français, majoritairement formés dans les grandes écoles et non dans le système universitaire. Cette situation est particulièrement dommageable. L'espace politique actuel, saturé d'effets de caricature et de jugements à l'emporte-pièce, décrédibilise progressivement l'ensemble des services publics, particulièrement les universités.

Concernant le développement des produits, une stratégie a été mise en place dès le début de la présidence en 2022. L'analyse comparative avec d'autres établissements avait révélé une faiblesse particulière sur les financements européens. Un plan d'action spécifique a donc été déployé pour acquérir des financements sur projet à l'échelle européenne. Le développement de l'apprentissage a été accompagné, avec des résultats supérieurs à la moyenne nationale. Le pôle universitaire d'innovation s'efforce également de développer des partenariats et la recherche contractuelle. Ces initiatives ont permis d'atteindre une progression annuelle moyenne de 6 % des produits, soit un résultat remarquable.

Toutefois, l'augmentation des ressources propres ne constitue pas une solution suffisante, car elle génère parallèlement une hausse des dépenses. Dans le modèle économique actuel, il faut générer environ 10 millions d'euros de ressources supplémentaires pour dégager 2 millions d'euros. La Présidente exprime son opposition à modifier le modèle économique actuel. Une telle modification créerait de l'instabilité et entraverait la projection dans l'avenir pour les acteurs universitaires. Il est préférable de stabiliser ce modèle économique, plutôt que d'engendrer une nouvelle période d'incertitude. Par ailleurs, les universités sont désormais positionnées comme chefs de file sur leur territoire, conformément à la vision politique nationale. Cette fonction implique l'agrégation de plusieurs missions complémentaires. Le transfert, la valorisation et l'entrepreneuriat ne constituent pas des activités satellites, mais appartiennent véritablement au cœur des missions universitaires, engendrant une responsabilité particulière envers les acteurs du territoire. Néanmoins, comme pour les autres missions de l'université, un mécanisme de sous-financement persiste.

Harouna SOULEY ALI fait état d'une inquiétude quant aux composantes « d'équilibre », qui risquent d'être davantage affectées par les efforts budgétaires à venir. Un soutien de 500 000 euros bénéficie par exemple à certaines composantes territoriales, créant un écart avec les campus d'équilibre qui ne peuvent accéder à ces mêmes leviers financiers.

La Présidente précise que le débat d'orientation budgétaire présente uniquement les actions envisagées. La politique territoriale de l'Université de Lorraine demeure claire et constante. À la fin de l'année 2024, alors que la situation financière paraissait critique pour 2025, l'Établissement a été l'un des rares à affirmer que son maillage territorial serait préservé. Cela n'exempta toutefois pas les campus d'équilibre de participer à l'effort collectif pour maintenir une trajectoire viable.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le DOB 2026 par 18 votes favorables et 5 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	5

La Présidente remercie les services pour la préparation du débat d'orientation budgétaire. Des progrès considérables ont été réalisés en matière de lisibilité et de précision des prévisions budgétaires. Auparavant, les écarts entre prévisions et réalisations pouvaient être très importants. Désormais, l'activité de prévision s'avère beaucoup plus efficiente, grâce à l'expertise des services concernés.

4. Allocations des moyens 2026

Camille DIOU explique que, malgré les contraintes budgétaires évoquées dans le débat d'orientation, une restriction forte des allocations aux Collégiums, Pôles scientifiques et Directions centrales n'est pas envisagée pour 2026, bien qu'une baisse des crédits ait déjà été appliquée en 2025. La maîtrise des coûts de fonctionnement demeure néanmoins nécessaire. Le maintien des enveloppes déléguées s'accompagne du principe de subsidiarité, évitant d'accumuler les contraintes année après année. Une responsabilisation accrue sera demandée aux gestionnaires de ces enveloppes. Seule l'enveloppe EMEB connaîtra une réduction. Ce processus d'allocation et de suivi fera l'objet d'un dialogue avec les Directions centrales à l'automne 2025, puis d'une reprise du dialogue COMP interne avec les collégiums et pôles scientifiques en 2026.

En conclusion, si les crédits sont maintenus, leur utilisation doit répondre aux besoins réels plutôt qu'à des envies, les économies restant nécessaires malgré l'ouverture des crédits.

Moyens globalisés

Ressource	Montant
Subvention pour charge de service public en fonctionnement	44,4 M€
Produit des Frais de Gestion, Service et Environnement (FGSE)	12,0 M€
Droits d'inscription (40%)	5,0 M€
Total des moyens en fonctionnement globalisé	61,4 M€
Subvention pour charge de service public en masse salariale	496,20 M€

La subvention pour charge de service public en fonctionnement est estimée à 44,4 millions d'euros, sur la base de la notification initiale 2025. Les produits FGSE, indispensables pour limiter les difficultés, s'élèvent à

12 millions d'euros. Les droits d'inscription conservés en central représentent 5 millions d'euros. Le total des moyens globalisés atteint ainsi 61,4 millions d'euros. Par ailleurs, la subvention pour charge de service public en masse salariale s'établit à 496 millions d'euros.

Allocation proposée

Allocation de fonctionnement	2026	Rappel BI 2025
Directions opérationnelles	10,1 M€	10,1 M€
Pôles scientifiques	7,4 M€	7,4 M€
Collégiums : Fonctionnement	7,0 M€	7,0 M€
Heures complémentaires	15,7 M€	15,7 M€
Entretien, Maintenance, et Exploitation des bâtiments	29,4 M€	31,8 M€
TOTAL Allocation de fonctionnement	69,6 M€	72,0 M€
Moyens de fonctionnement globalisés	61,4 M€	60,0 M€
Différence	- 8,2 M€	- 12,0 M€

Focus sur les EMEB

Entretien, Maintenance et Exploitation des Bâtiments	Montant
Énergie	13,7 M€
Maintenance	6,8 M€
Nettoyage	5,7 M€
Sécurité	0,5 M€
Déchets	0,5 M€
Divers (accueil, assurances, charges, DCML)	2,2 M€
Total EMEB	29,4 M€

L'allocation proposée reste identique à celle de 2025, avec 10,1 millions d'euros pour les directions, 7,4 millions d'euros pour les pôles scientifiques et 7 millions d'euros pour les collégiums. Les heures complémentaires sont maintenues à 15,7 millions d'euros. Les dépenses d'exploitation des bâtiments sont réduites à 29,4 millions d'euros par rapport au budget initial 2025 corrigé. Le total des allocations s'élève donc à 69,6 millions d'euros, créant un décalage de 8,2 millions d'euros avec les ressources disponibles. Ce déficit a toutefois été réduit par rapport à 2025, où il atteignait 12 millions d'euros. La baisse des coûts de l'énergie explique principalement la diminution des dépenses d'exploitation des bâtiments d'environ 2 millions d'euros. Toutefois, ces coûts restent supérieurs de plus de 2 millions d'euros par rapport au niveau d'avant la guerre en Ukraine.

Allocation aux collégiums : 7,03 M€

Fonctionnement identique aux enveloppes 2025

Année	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	LINP	Techno	Interface	S&T	TOTAL
Dotation 2025	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 445 405 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	7 027 500 €
Dotation 2026 (100% de 2025)	428 179 €	494 604 €	203 576 €	631 755 €	1 445 405 €	1 525 387 €	918 004 €	550 516 €	830 074 €	7 027 500 €

Heures complémentaires

Collégiums	ALL	SHS	LMI	DEG	Santé	LINP	Techno	Interface	S&T	Reste à affecter	TOTAL
Dotation HCe (enseignement)	17 950	27 053	9 468	19 365	16 122	34 858	55 915	10 421	12 846	1 000	205 000
Dotation HCr (référentiel)	4 042	6 127	4 824	4 218	5 435	20 146	24 911	1 257	9 040		80 000
Compensation du potentiel Brut – Net										42 000	42 000
Dotation 2026 en HeqTD	21 993	33 180	14 292	23 583	21 557	55 004	80 826	11 679	21 886	43 000	327 000
Compensation des charges sur VE en €	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 475 000	1 475 000
Dotation 2026 en €	956 688	1 443 335	621 711	1 025 843	937 740	2 392 665	3 515 936	508 026	952 038	3 345 500	15 699 482

Allocation à la mission recherche : 8,36 M€

Budget Mission Recherche (k€)	SCSP 2026 (basé sur 2025)	Prudentiel (1 M€)	Autres ressources (Préciput, COMP, LPR)	Total (hors prudentiel)
1. Dotation pôle	7 000	853	360	7 360
2. Conseil scientifique	385		840	1 225
3. Doctorat et écoles doctorales	610	74		610
4. Environnement scientifique et structures transverse	365	73	50	415
TOTAL	8 360	1 000	1 250	9 610

Allocation au conseil scientifique : 1,225 M€

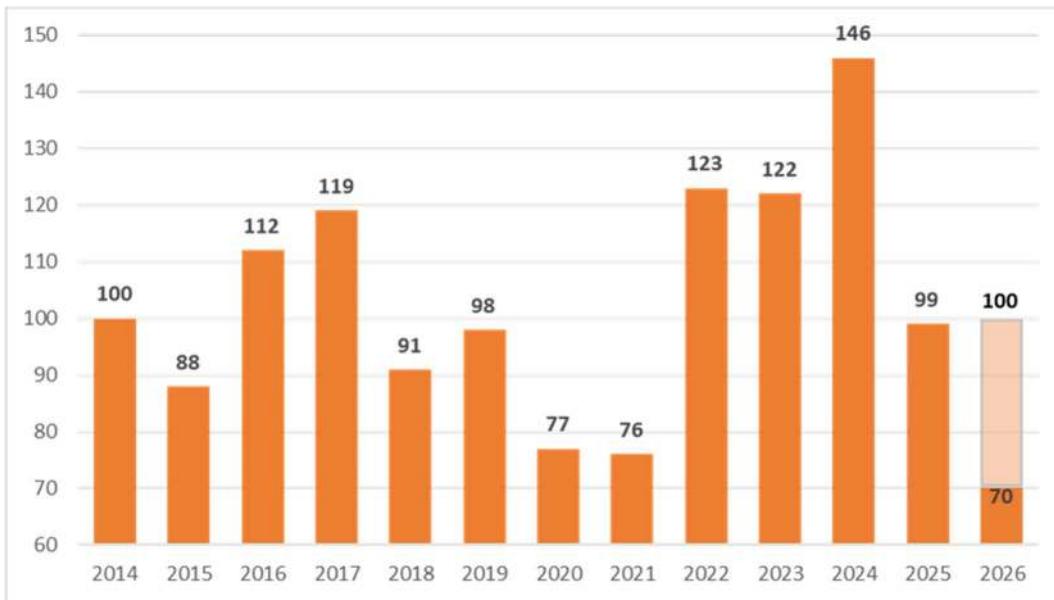
Conseil scientifique	SCSP 2026	Autres ressources Préciput, COMP, LPR)	Remarques
1. Émergence	200	200	200 k€ + dossiers de la liste complémentaire. 200 k€ préciput de site ? (cible = 400 k€ : 200 + préciput de site 200 sinon préciput hébergeur)
2. Valorisation non économique – prématuration		200	AAP 200 k€. Devient annuel (01/01 au 31/12) : 100 VNE + prémat + 100 démobilisation SATT (prémat SATT). Augmentation car possible démobilisation des SATT ?
3. Marche +		250	Financement COMP État. À voir si on déploie sur les pôles pour l'accompagnement culture projet.
4. Colloques	64		Colloques de moyenne et grande envergure (en complément des moyens mis à disposition de la région ?)
5. Cotisations et engagement	110	20	Réseaux, IRT, International, IRP, GIS Nécessité d'augmenter (+20 k€ sur préciput)
6. Contribution à l'arrivée des nouveaux MCF		100	8 k€/MCF. Recrutement en 2025 largement inférieur à 2024. Crédit sous réserve de nécessité que la LPR ne couvre pas les besoins
7. Prise en charge de la revalorisation des contrats doctoraux en cours		70	Évolution salaire des contrats doctoraux Ajustable en fonction des besoins
8. Communication	11		Film « Que recherchons-nous ? » + semaine de la recherche
TOTAL	385	840	

Allocation aux pôles scientifiques : 7,36 M€

Pôle	A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	LLECT	M4	OTELO	SJPEG
Dotation 2025 en k€	403 311	1 594 176	860 577	590 253	536 096	926 272	491 268	963 662	467 684	526 703
Écart en %	-1,7	-1,4	4,1	-0,3	-3,9	-0,3	-0,7	1,0	-2,0	5,1
Dotation 2026 en k€	396 501	1 571 527	894 114	588 632	514 083	923 341	487 886	973 384	458 041	552 493

Concernant la mission recherche, le budget s'élève à 8,36 millions d'euros, avec une dotation aux pôles de 7,36 millions d'euros. Le budget total de la mission recherche atteint 9,6 millions d'euros. Un point particulier concerne la contribution à l'arrivée des nouveaux maîtres de conférences, fixée à 8 000 euros par recrutement. Cette ligne budgétaire a été gelée au niveau de 2024, malgré une campagne exceptionnelle en 2025, ce qui constitue indirectement une baisse de subvention.

Myriam DORIAT-DUBAN présente le cadrage de la campagne d'emploi pour 2026. Les objectifs demeurent identiques aux années précédentes : assurer une campagne soutenable budgétairement, en adéquation avec la stratégie de l'Université de Lorraine, et encourager les titularisations, notamment pour les personnels BIATSS. Les postes appartiennent à l'Établissement et sont affectés dans les Collégiums, les Pôles scientifiques et les Directions centrales.



L'engagement porte sur les années 2026 et 2027, afin de permettre aux structures de se projeter. L'objectif est de publier 100 postes au total, correspondant à un volume normal, dont 75 postes pour les pôles scientifiques. Par prudence, le cadrage garantit la publication de 70 postes, avec une perspective d'atteinte des 100 en fonction du contexte. À ces postes s'ajoute l'ensemble des postes infructueux de la campagne actuelle, ainsi que les postes relevant de politique RH. Ces derniers comprennent notamment un poste BOE au niveau des maîtres de conférences et la poursuite du soutien aux IUF avec des concours dédiés. Pour les IUF, deux postes « 46.4 » pourraient être proposés, mais cette décision sera confirmée ultérieurement.

Postes enseignants et enseignants-chercheurs par Collégium

	ALL	DEG	Interface	LMI	Lorraine INP	SANTE	Sciences et technologies	SHS	Technologie	Total
Cible en nombre de postes d'E-C et d'E dont la publication est garantie	6	5	7	3	13	4	12	7	13	70
Cible maximum en nombre de postes d'E-C et d'E	9	5	11	3	20	6	17	10	19	100
Cadrage en nombre de VRE à respecter (sur la base d'une publication de 100 postes du vivier)	156	92	176	56	344	96	284	180	312	1 696
Exemple de répartition des VRE ⁽¹⁾	3PR 6 MCF ou ESAS	3PR 2 MCF ou ESAS	11 MCF ou ESAS	2PR 1 MCF	6PR 14 MCF ou ESAS	6 MCF ou ESAS	14 MCF ou ESAS	5PR 5 MCF	2 PR 17 MCF ou ESAS	24 PR 76 MCF ou ESAS
Infructueux 2025						1	3	2	1	7
Postes ENACT (issus du vivier)										4
IUF (hors vivier)										2
Transfert ISFATES - CERFIGE			1							1
Total max	9	5	12	3	20	7	20	12	20	114

Postes enseignants et enseignants-chercheurs par Pôles Scientifiques

	A2F	AM2I	BMS	CLCS	CPM	EMPP	LLECT	M4	OTELO	SIPEG	Total
Cible en nombre de postes d'E-C dont la publication est garantie	2	11	1	4	3	4	7	5	2	6	45
Cible maximum en nombre de postes d'E-C	4	20	2	8	5	6	11	9	3	7	75
Cadrage en nombre de VRE à respecter (sur la base d'une publication de 75 postes du vivier)	72	336	32	136	84	104	196	156	52	128	1 296
Exemple de répartition des VRE ⁽¹⁾	2 PR 2 MCF	4 PR 16 MCF	2 MCF	2 PR 6 MCF	1 PR 4 MCF	2 PR 4 MCF	5 PR 6 MCF	3 PR 6 MCF	1 PR 2 MCF	4 PR 3 MCF	24 PR 51 MCF
Infructueux 2025	2	2		1	1		1				7
Postes ENACT (issus du vivier)											4
IUF (hors vivier)											2
Transfert ISFATES - CERFIGE										1	1
Total max	6	22	2	9	6	6	12	9	3	8	89

Concernant Enact, la labellisation d'intelligence artificielle se poursuit pour les postes de la campagne normale. Quatre postes du vivier hors cible sont prêts à être publiés s'ils sont dédiés à Enact. L'accès a été élargi à l'ensemble des laboratoires, pas uniquement ceux officiellement rattachés à Enact.

Les règles de calcul demeurent identiques aux années précédentes. Les collégiums LMI et DEG, structurellement sous-encadrés, peuvent publier 100 % de leurs postes vacants, tandis que, pour les autres, la répartition s'effectue au prorata de leur poids dans le vivier. Aucun dépyramidage n'est autorisé dans les sections ayant bénéficié d'un repyramidage depuis 2021. La publication des postes nécessite impérativement un consensus entre formation et recherche, avec des profils fondés sur les besoins réels et non sur une simple reconduction du passé. Cette concordance est essentielle pour éviter de mettre les futurs occupants en difficulté.

Concernant les postes d'enseignants du secondaire affectés dans le supérieur, le basculement automatique des postes ayant reçu des veto des recteurs n'est pas nécessaire cette année en l'absence de veto. Ces postes sont désormais publiés dès la vague 1, tout en restant inclus dans les cibles des Collégiums. Les cibles présentées restent provisoires, des ajustements mineurs pouvant intervenir jusqu'à début septembre selon les demandes de départ à la retraite.

Tableau de synthèse des allocations minimum et maximum en nombre de postes E et E-C par C-PS de la campagne d'emploi 2026

	Min		Max	
	Collégiums	Pôles Scientifiques	Collégiums	Pôles Scientifiques
Campagne 2026	70	45	100	75
Nb VRE	1 204	804	1 696	1 296
Infructueux 2025	7	7	7	7
Transfert poste	1	1	1	1
IUF	2	2	2	2
ENACT	4	4	4	4
Nombre postes	84	59	114	89

Pour la campagne BIATSS, l'analyse GPEC systématique se poursuit, en cohérence avec les éléments du débat d'orientation budgétaire, visant à consolider la trajectoire de l'Établissement. Les postes BAP G remontent systématiquement au niveau central et sont publiés selon les besoins exprimés. Une expérimentation est lancée pour conforter la politique en faveur des titulaires et offrir des perspectives d'évolution. Cette initiative consiste à récupérer cinq postes occupés par des contractuels dans les composantes, en conservant la masse salariale dans ces dernières, mais en récupérant les supports de postes d'État. Ces supports seront ouverts au concours uniquement en BAP J, permettant ainsi aux personnels de l'Établissement, titulaires ou contractuels, d'y candidater. Ce dispositif vise à faciliter les promotions internes et encourager les titularisations.

L'expérimentation se poursuit également pour les postes AENES, concernant les catégories C et B.

ÉCHANGES et DISCUSSIONS

Myriam DORIAT-DUBAN confirme avoir présenté au Conseil scientifique la volonté de permettre la publication de quatre postes estampillés Enact dans le vivier. Cette stratégie répond à une contrainte spécifique d'Enact qui ne peut financer directement des postes de titulaires, disposant uniquement de masse salariale pour des contractuels. L'Établissement s'est néanmoins engagé sur des formations dans ce cadre. Compte tenu des difficultés de recrutement, notamment en 27ème section (informatique), cette approche permettra d'alimenter Enact en postes de titulaires, conformément aux engagements pris en matière de formation et de recherche.

Olivier GARET signale une probable erreur dans le document proposé par les mathématiciens de la section 25 concernant les 46.4. En réalité, un 46.3 a été mis en place.

Myriam DORIAT-DUBAN précise que la mise en place de postes 46.4 pour l'année en cours reste incertaine. Certains candidats ont pu réussir des concours classiques (46.1 ou 46.3), sortant ainsi du vivier concerné. Par ailleurs, dans certaines disciplines, l'absence de HDR peut pénaliser l'ensemble de la carrière ultérieure. La volonté de principe demeure, mais sans vivier adéquat, ces postes ne seront pas publiés cette année.

Olivier GARET rappelle l'importance d'assurer une transparence sur l'utilisation du référentiel par les composantes. Le tableau présenté en page 15 révèle une forte disparité dans le ratio d'heures de référentiels consommées par

étudiant, avec un rapport atteignant 1 à 4. Dans le contexte difficile qui s'annonce, toute démarche favorisant la transparence apparaît particulièrement pertinente.

La Présidente explique que le Conseil de la formation examine les adaptations éventuelles du référentiel. Les différences observées dans les coefficients proviennent des types d'activités spécifiques à chaque Collégium. Cette variabilité résulte de la diversité de l'offre de formation, du nombre de mentions et de parcours, ainsi que de leur localisation. Cette grande diversité dans les types d'activités justifie les écarts constatés.

Bernard DUSSOUBS s'interroge sur le traitement des concours infructueux. Il demande si, pour les postes d'enseignants-chercheurs non pourvus à l'année N, la republication intervient dès l'année N+1.

Myriam DORIAT-DUBAN confirme la republication immédiate des postes d'enseignants-chercheurs sur le même profil, avec parfois des modifications marginales en cas d'absence de vivier.

Les membres du Conseil d'administration approuvent l'allocation des moyens et la campagne d'emplois 2026 par 21 votes favorables et 2 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	21
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

La séance est suspendue de 11 heures 22 à 11 heures 32.

5. Schéma directeur RSE « Responsabilité Sociale et Environnementale »

Florence DAMOUR présente la version formalisée du schéma directeur RSE (2025-2028). Ce document répond à une obligation réglementaire imposant à tous les opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche d'élaborer un tel schéma d'ici 2024. Tous les établissements devront adopter le référentiel DDRS d'ici 2027, avec l'objectif que 66 % d'entre eux obtiennent le label correspondant à cette même échéance.



Schéma directeur RSE I Rappel cadre réglementaire

- ⌚ **Plan Climat Biodiversité et Transition écologique du MESR (01/2023)**
- ⌚ **Note/circulaire Schéma directeur « développement durable – responsabilité sociétale & environnementale - SD DD&RSE (06/2023)**
- ⌚ **Circulaire SPE (Services publics écoresponsables) de la Première Ministre (21/11/2023) – Engagements pour la transformation écologique de l'Etat**



Schéma directeur RSE I Rappel principes



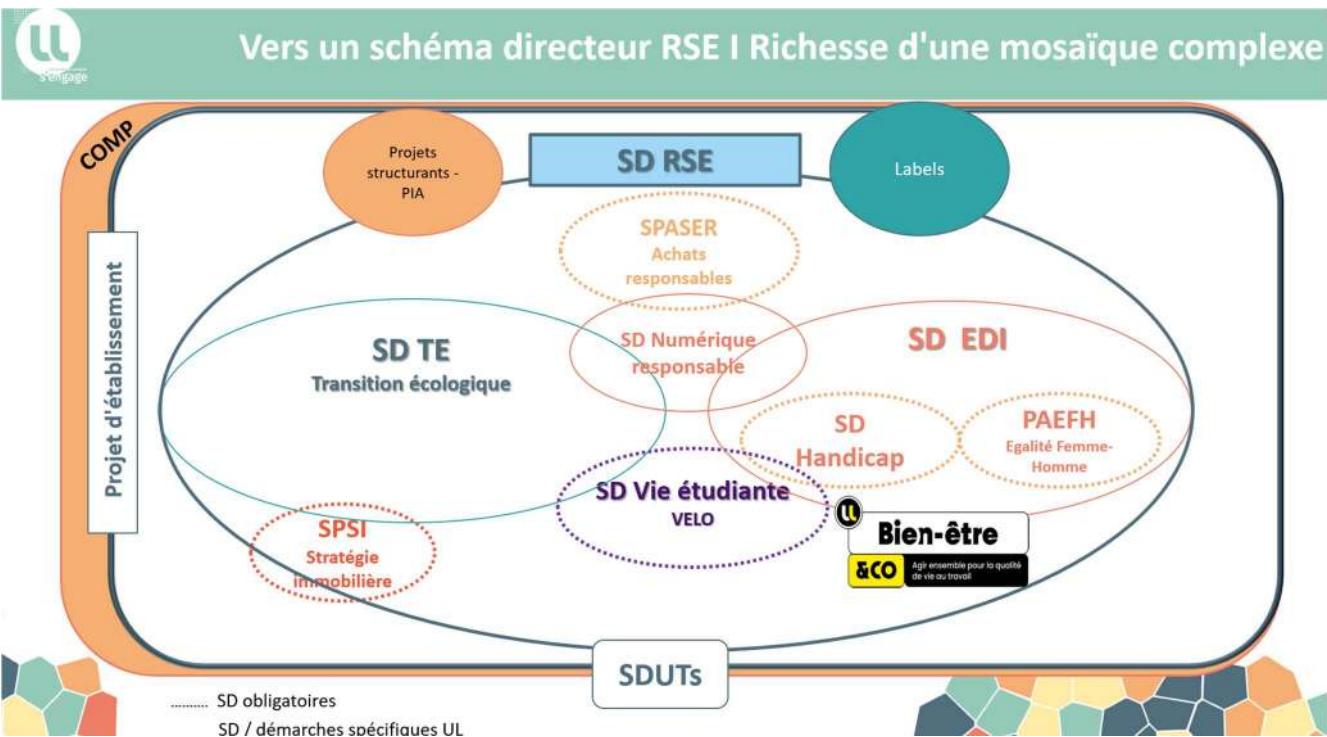
Ambition : un levier stratégique pour penser et organiser les transformations nécessaires aux transitions



- | | |
|---|--|
| 1 Un document élaboré en toute autonomie | 5 Une synthèse des plans d'actions sectoriels antérieurs |
| 2 Un document stratégique transversal (en cohérence avec projet d'établissement et COMP) | 6 Un contenu cohérent avec la démarche de labelisation DD&RS |
| 3 Un document pluriannuel , piloté au haut plus niveau | 7 Un document inscrit dans les objectifs et les indicateurs de la circulaire SPE |
| 4 Un document qui embrasse la totalité des activités et mobilise tous les acteurs d'un établissement | 8 Un contenu en 5 axes |



Le ministère a défini plusieurs principes pour ce schéma, notamment sa vocation à devenir un levier stratégique pour organiser les transitions nécessaires. Ce document pluriannuel doit s'inscrire en cohérence avec le projet d'établissement et le COMP, tout en synthétisant les plans d'action sectoriels antérieurs. Son contenu s'articule autour de cinq axes conformes au référentiel DDRS : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, réduction de l'impact environnemental et politique sociale/qualité de vie.



L'Université de Lorraine a opté pour une approche intégrative progressive et avant tout pragmatique, reflétant l'historique de construction de sa politique RSE autour de trois piliers fondamentaux : l'égalité-diversité-inclusion, la transition écologique, et la qualité de vie. L'ensemble repose sur l'ancrage territorial de l'Établissement.

Concernant la gouvernance, chaque plan sectoriel conserve son fonctionnement propre, le schéma directeur RSE n'absorbe pas ces entités. Un pilotage transversal assurera l'articulation de l'existant dans la stratégie globale. Les cinq axes sont déclinés en 21 objectifs et sous-objectifs, illustrés par des actions phares de niveaux variables, certaines stratégiques, d'autres plus concrètes.

Le premier axe, stratégie et gouvernance, vise principalement à poursuivre et consolider l'intégration de la politique RSE. Après la transversalité sur laquelle le schéma actuel est construit, l'approche évoluera vers une vision plus systémique, avec une intégration renforcée de la RSE dans toutes les missions de l'Établissement. Des outils de pilotage adaptés seront mis en place et les moyens seront consolidés. L'axe stratégie-gouvernance comprend également l'engagement territorial à travers l'élaboration des SDUT et le volet territorial des programmes France 2030. Sur le plan international, l'Établissement développera les mobilités inclusives et vertes tout en participant à l'Alliance européenne EURECA-PRO. Cet axe intègre aussi la promotion de la liberté académique et le numérique responsable. Par ailleurs, le SPASER et le schéma directeur numérique responsable s'inscrivent dans l'objectif de consommation responsable. La communication pour diffuser la culture RSE et promouvoir des pratiques responsables complète ce premier axe.

L'axe enseignement et formation concerne tant la formation initiale que continue des apprenants, notamment via l'intégration de la RSE à tous les niveaux de diplomation. La formation des personnels et la reconnaissance de l'engagement étudiant y sont également intégrées.

Concernant l'axe recherche et innovation, l'Établissement vise une amélioration de la gouvernance, le renforcement de l'éthique et de l'intégrité scientifique, l'ouverture de la science et l'innovation responsable au service du territoire. L'intégration de la RSE dans les pratiques de recherche constitue le quatrième objectif de cet axe.

L'axe environnemental reprend le schéma directeur transition écologique présenté en décembre 2024, avec un objectif de réduction de 6 % par an de l'empreinte carbone de l'Établissement. Il couvre également la réduction des consommations d'énergie et d'eau, les mobilités durables, la gestion des déchets, la biodiversité et l'alimentation responsable.

Enfin, l'axe politique sociale et qualité de vie répond aux contraintes ministrielles en regroupant dans un document unique trois objectifs : égalité-diversité-inclusion (comprenant l'égalité professionnelle, la politique handicap et d'autres engagements contre les discriminations), l'égalité des chances pour les étudiants, et la qualité de vie au travail.

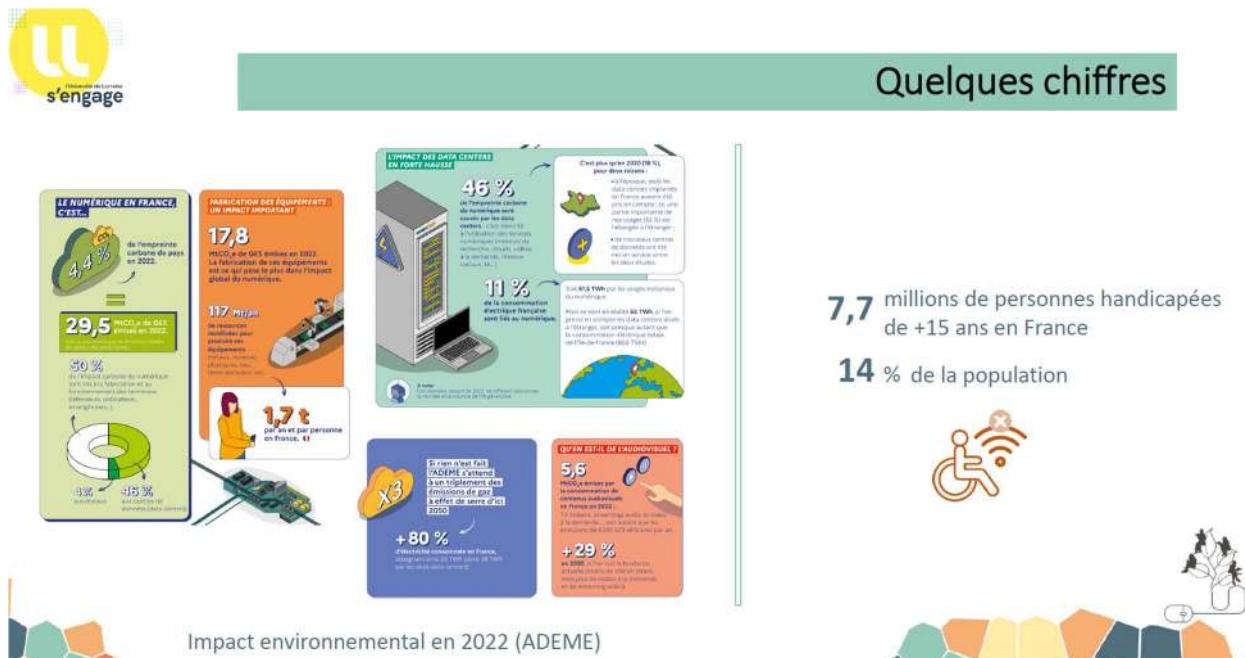
Ce document constitue un point d'étape évolutif qui sera enrichi avec des indicateurs d'impact spécifiques. Une autoévaluation basée sur le référentiel DD&RS documentera l'avancement de l'Établissement sur ces thématiques, en préparation d'une candidature à la labellisation prévue pour fin 2026.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le schéma directeur RSE « Responsabilité Sociale et Environnementale ».

Résultat du vote :

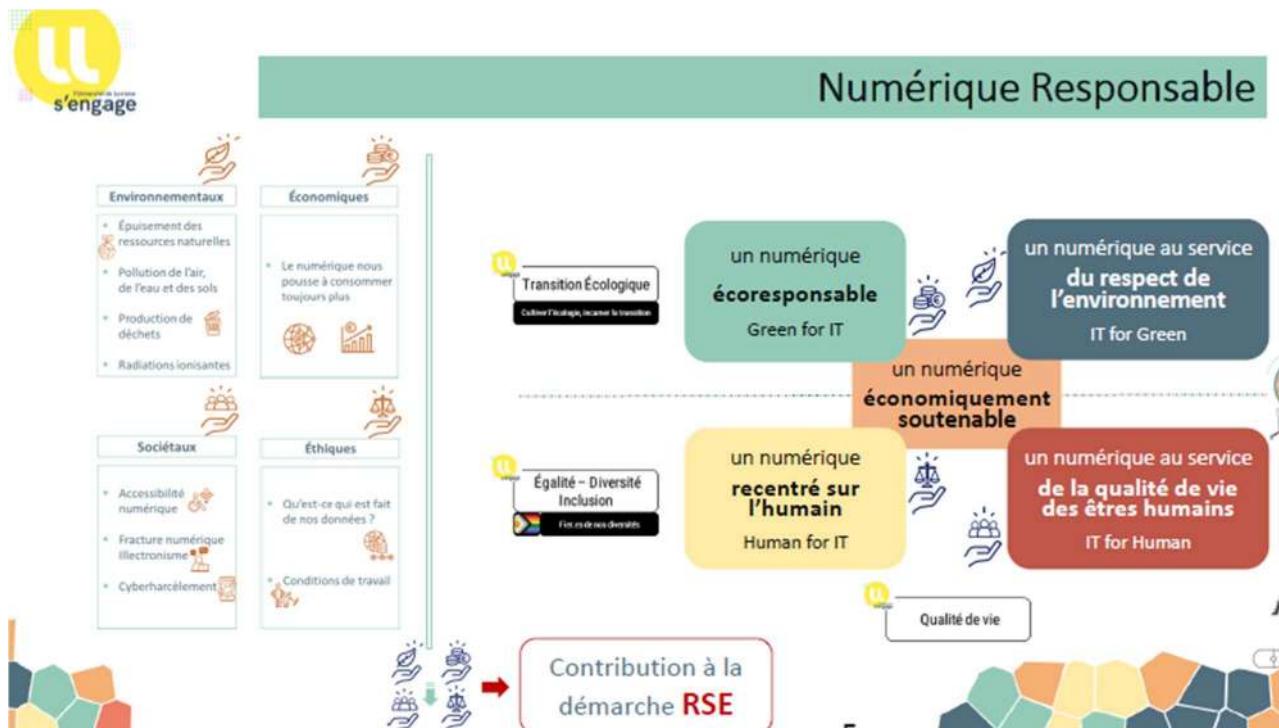
Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

6. Schéma directeur Numérique Responsable



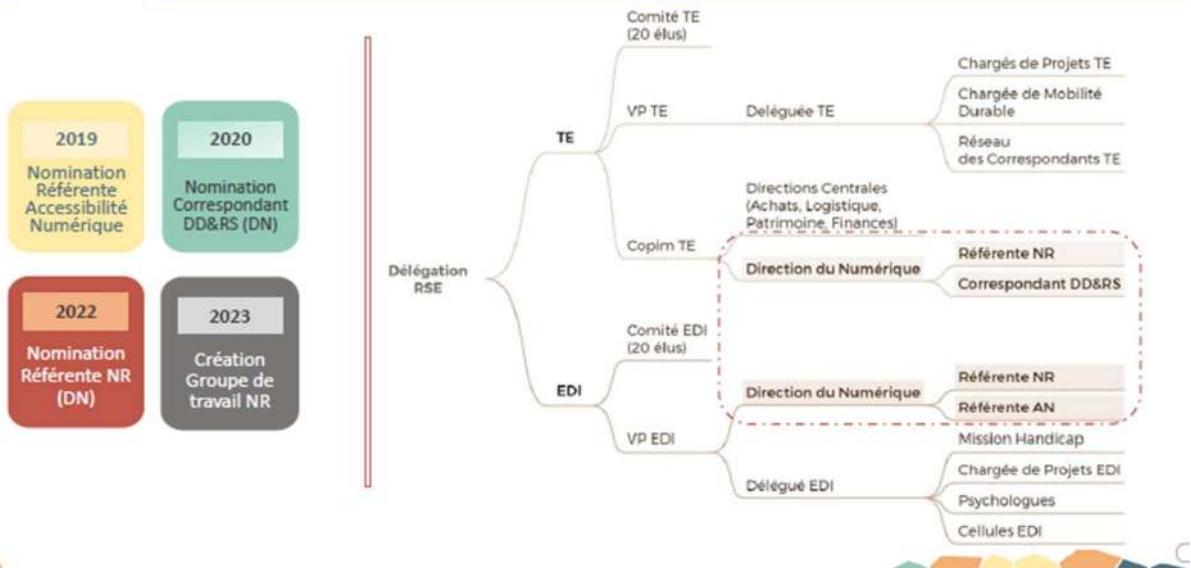
Jean-Michel VAHL indique que l'impact environnemental du numérique en France représente 4,4 % des émissions de gaz à effet de serre, un chiffre qui a doublé depuis 2020. La moitié de ces émissions provient des équipements individuels (ordinateurs, téléphones, tablettes). 80 % des émissions sont générées lors de la fabrication des équipements, ce qui constitue le principal levier d'action pour réduire l'empreinte environnementale. La part des data centers dans ces émissions est passée de 16 % à 46 %, une augmentation qui s'explique par la prise en compte des centres situés hors de France. Sans action corrective, ces émissions pourraient tripler d'ici 2050.

À l'Université de Lorraine, le numérique représente 20 000 postes de travail, 100 000 comptes informatiques, plus de 1 000 téraoctets de données et 388 millions de mails stockés, dont 325 millions pour les personnels. Plus de 1 600 étudiants sont identifiés comme ayant des difficultés d'accès au numérique.



Le numérique responsable vise à réduire les impacts environnementaux, sociaux, éthiques et économiques. Il comprend deux volets principaux : d'une part, la transition écologique avec des pratiques écoresponsables comme l'allongement de la durée de vie des équipements et la dématérialisation des processus et d'autre part, l'EDI (équité, diversité, inclusion) pour un numérique centré sur l'humain et améliorant la qualité de vie des usagers. Ces démarches doivent rester économiquement soutenables, les achats d'équipements numériques représentant 9 millions d'euros, et 13 millions d'euros en incluant les prestations de services et les logiciels.

L'écosystème simplifié RSE



L'Établissement a déjà mis en place plusieurs politiques concernant l'accessibilité des sites web, l'équipement des Directions centrales et l'hébergement des données. Malgré une forte volonté collective, des faiblesses persistent, notamment en matière d'accessibilité des 450 sites web. La RSE constitue une opportunité majeure du projet d'établissement, tandis que la résistance au changement et les risques de non-conformité représentent des menaces. Le schéma directeur numérique responsable vient compléter la feuille de route numérique existante en définissant les modalités pratiques de conduite des actions.

État des lieux

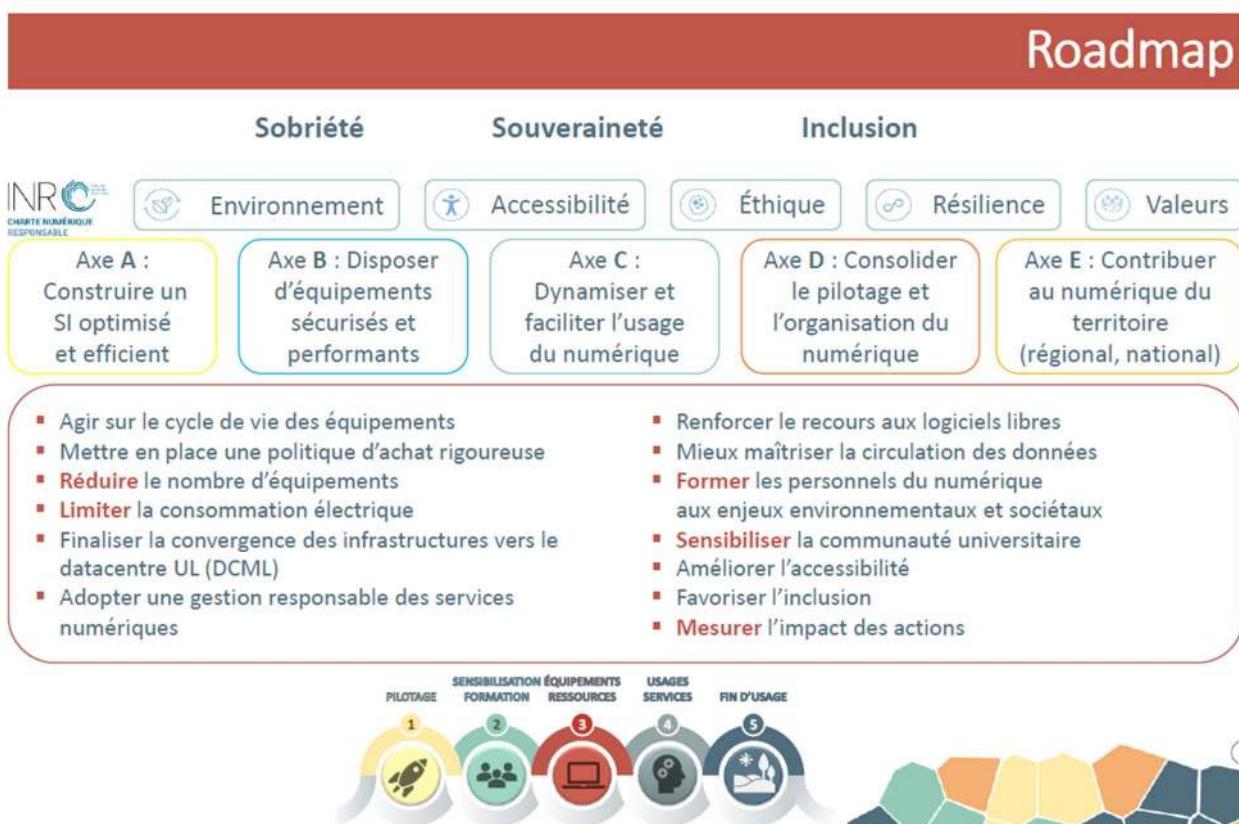
63 Bonnes pratiques recensées



S Forces	Prise de conscience DD&RS, premiers états des lieux, plusieurs actions engagées et amores de politiques, bonnes pratiques, bonnes volontés, référents
W Faiblesses	Périmètre d'action, validations politiques partielles, dette d'accessibilité, conformité des contenus Web, fiabilité des données d'inventaire, non-formalisation de la démarche
O Opportunités	Nouvelle présidence, RSE axe fort du mandat et du projet d'établissement, obligations légales et réglementaires
T Menaces	Freins psychologiques, résistance au changement, image de l'établissement, amendes de non-conformité

Sabine PETIT JEAN explique que la démarche engagée depuis plusieurs années a été structurée autour de quatre engagements. Le premier consiste à ancrer la stratégie dans l'Établissement, tandis que les trois autres concernent la sobriété numérique, le renforcement de la souveraineté et l'accélération de l'inclusion.

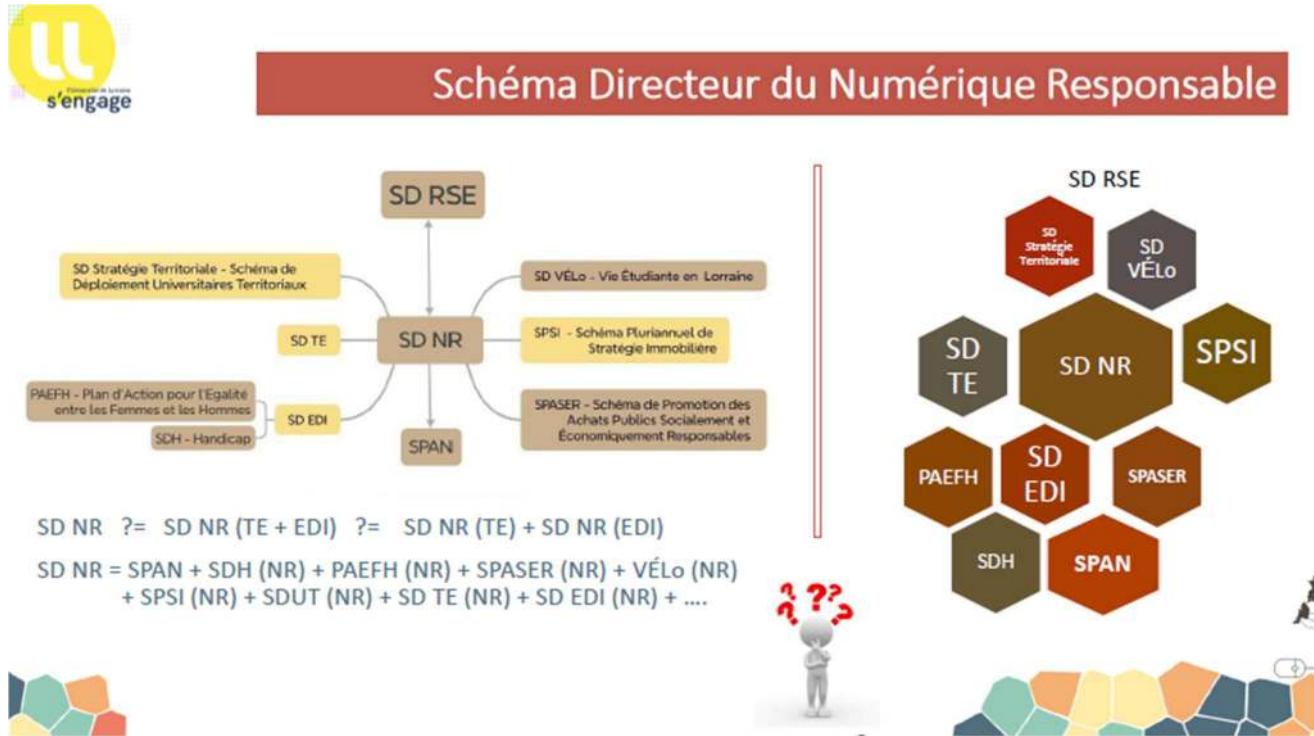
Au niveau stratégique, l'Établissement a signé la charte du numérique responsable et s'est structuré pour organiser cette démarche. La formalisation s'est traduite par la construction d'un schéma directeur et l'identification des enjeux RSE. Un plan d'action a été mis en place avec des mesures déjà déployées. Cette démarche nécessite une évaluation annuelle pour mesurer l'impact des actions, les ajuster et faire face aux nouvelles technologies et usages émergents.



La réussite de cette démarche repose sur une communication large pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes. L'axe sobriété s'inscrit dans le schéma directeur de la transition écologique avec une forte dimension de sensibilisation et de formation aux impacts environnementaux. Pour la sobriété, l'optimisation de la gestion des ressources numériques est privilégiée afin de limiter les impacts et les consommations.

La stratégie numérique responsable de l'Établissement implique d'ajuster le parc informatique, de limiter les acquisitions au strict nécessaire et de définir une politique d'achat cohérente avec le schéma directeur. La convergence des infrastructures vers un data center mutualisé constitue également un axe prioritaire. Les données doivent désormais être considérées comme des ressources numériques à part entière, nécessitant une gestion appropriée. Au-delà des équipements, une réflexion approfondie sur les usages s'impose, ainsi que le renforcement de la mutualisation des solutions numériques. La proposition d'une offre de services contribuant à la sobriété des activités de l'Établissement s'avère essentielle, tout comme l'intégration des principes de co-conception dans toutes les démarches numériques. Le décommissionnement des services non utilisés permettra par ailleurs de libérer des ressources précieuses.

En matière de souveraineté, l'Établissement s'aligne sur les directives étatiques et la stratégie cloud, en promouvant les outils open source à l'échelle nationale et européenne. Cette approche passe par une sensibilisation de la communauté à l'utilisation des données. La mutualisation au niveau de l'ESR représente un levier important, avec des services déjà partagés entre différentes universités, démarche qui sera poursuivie et amplifiée.



Le numérique responsable ne se limite pas à la seule dimension environnementale, mais inclut également les aspects sociaux et sociaux. Bien que l'Établissement ait initié une politique d'accessibilité de ses sites web, des efforts supplémentaires restent nécessaires. La vigilance concernant l'accès aux ressources pour l'ensemble de la communauté universitaire doit s'accompagner du développement de services favorisant l'égalité, la diversité et l'inclusion. Cette dimension inclusive concerne également les personnels du numérique, impliquant une réflexion sur la diversité des recrutements et la promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes, domaine où des progrès significatifs restent à accomplir.



4 engagements, 14 objectifs stratégiques, 42 objectifs opérationnels

- 1. Ancrer la stratégie Numérique Responsable dans l'établissement**
 1. Incrire la stratégie Numérique Responsable dans la feuille de route du numérique
 2. Formaliser la politique Numérique Responsable
 3. Déployer la politique Numérique Responsable
 4. Animer et communiquer autour de la démarche Numérique Responsable

- 2. Favoriser la sobriété**
 5. Sensibiliser et former aux impacts environnementaux du numérique
 6. Optimiser la gestion de nos ressources numériques pour limiter leurs impacts et consommations
 7. Disposer d'une offre de services numériques efficiente

- 3. Renforcer la souveraineté**
 8. Sensibiliser et former aux enjeux de la souveraineté numérique et de la cybersécurité
 9. Améliorer la confiance dans le numérique
 10. Positionner l'UL comme un acteur de la souveraineté de l'ESR

- 4. Accélérer l'inclusion**
 11. Sensibiliser et former aux impacts sociaux du numérique
 12. Améliorer l'accès aux ressources et services
 13. Agir pour une université démonstratrice inclusive
 14. Développer une stratégie inclusive afin de garantir à chacun la possibilité de bénéficier des opportunités offertes par le numérique



Si le schéma directeur du numérique responsable n'est pas une obligation légale, la rédaction du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique constitue quant à lui une exigence réglementaire. Ce document en cours de finalisation formalisera la stratégie d'accessibilité sur trois ans, s'intégrant dans la démarche globale présentée.



E1 - Ancrer la stratégie Numérique Responsable dans l'établissement, 4 objectifs stratégiques, 9 objectifs opérationnels

- 1. Incrire la stratégie Numérique Responsable dans la feuille de route du numérique**
 1. Acter et formaliser l'engagement
 2. Structurer le pilotage de la stratégie NR

- 2. Formaliser la politique Numérique Responsable**
 3. Identifier les principaux enjeux RSE du numérique en lien avec les ambitions de l'établissement
 4. Élaborer et valider par le CA un schéma directeur du numérique responsable qui s'inscrit sur les 3 piliers de la politique RSE de l'établissement : Égalité, Diversité & Inclusion (EDI), Transition écologique (TE) et Qualité de vie
 5. Planifier un plan d'action

- 3. Déployer la politique Numérique Responsable**
 6. Identifier et mobiliser les différents acteurs
 7. Suivre le déploiement des actions en analysant les mesures d'impacts
 8. Ajuster le plan d'action dans une démarche d'amélioration continue

- 4. Animer et communiquer autour de la démarche Numérique Responsable**
 9. Structurer une stratégie de communication



E2 - Favoriser la sobriété, 3 objectifs stratégiques, 11 objectifs opérationnels

- 5. Sensibiliser et former aux impacts environnementaux du numérique**
10. Impulser et accompagner le changement vers des pratiques numériques plus sobres
 11. Déployer un plan de sensibilisation et/ou formation sur les impacts environnementaux du numérique pour les personnels
 12. Soutenir les actions de formation et de sensibilisation pour les étudiant·es



- 7. Disposer d'une offre de services numériques efficiente**
17. Renforcer la mutualisation et la rationalisation des solutions numériques
 18. Proposer une offre de service facilitante et contribuant à la réduction de l'impact environnemental de l'établissement
 19. Écoconcevoir les applications, les productions audiovisuelles et les services
 20. Décommissionner les services sous utilisés



- 6. Optimiser la gestion de nos ressources numériques pour limiter leurs impacts et consommations**
13. Spécifier des politiques d'achats responsables par segments numériques
 14. Ajuster le parc numérique en favorisant des pratiques raisonnées et moins énergivores afin d'atténuer l'impact environnemental
 15. Faire du DataCenter Mutualisé Lorrain (DCML) le lieu de convergence de l'ensemble des infrastructures et services de l'UL
 16. Initier et développer une culture de la donnée numérique



E3 – Renforcer la souveraineté, 3 objectifs stratégiques, 8 objectifs opérationnels

- 8. Sensibiliser et former aux enjeux de la souveraineté numérique et de la cybersécurité**
21. Impulser et accompagner le changement vers des pratiques numériques éthiques et responsables en matière de souveraineté, cybersécurité et de protection des données
 22. Renforcer les compétences numériques pour assurer la maîtrise du SI



- 10. Positionner l'UL comme un acteur de la souveraineté numérique de l'ESR**
26. Proposer une offre de services dans un datacenter labellisé
 27. Renforcer la proposition de services souverains
 28. Produire des logiciels en open source



- 9. Améliorer la confiance dans le numérique**
23. Consolider l'offre de services numériques souverains pour nos usagers
 24. Prioriser des alternatives open source aux solutions propriétaires et l'utilisation des formats ouverts pour assurer l'interopérabilité et la réversibilité des systèmes
 25. S'assurer du respect de la réglementation



E4 - Accélérer l'inclusion, 4 objectifs stratégiques, 14 objectifs opérationnels

FORMATION

- 11. Sensibiliser et former aux impacts sociétaux du numérique
- 29. Impulser et accompagner le changement vers des pratiques numériques plus accessibles, inclusives et durables
- 30. Déployer un plan de sensibilisation et/ou formation sur les impacts sociaux et sociétaux du numérique pour l'ensemble des personnels

RESOURCES

- 12. Améliorer l'accès aux ressources et services
- 31. Former l'ensemble de la communauté aux compétences numériques de base
- 32. Garantir l'accès aux équipements numériques pour tous-tes
- 33. Garantir l'accès aux équipements numériques adaptés
- 34. S'assurer de la conformité d'accessibilité des services et ressources numériques
- 35. S'assurer de l'accessibilité numérique des espaces

ESR

- 13. Agir pour une université démonstratrice inclusive
- 36. Développer une offre de services numériques au bénéfice de l'EDI
- 37. Soutenir les actions de formation et de sensibilisation sur les thématiques EDI pour l'ensemble de la communauté
- 38. Explorer les apports des nouvelles technologies favorisant l'inclusion
- 39. Être acteur des travaux autour de l'accessibilité dans l'ESR

EDUCATION

- 14. Développer une stratégie inclusive afin de garantir à chacun la possibilité de bénéficier des opportunités offertes par le numérique
- 40. Formaliser la stratégie d'accessibilité
- 41. Agir pour la diversité
- 42. Agir pour l'égalité professionnelle femmes/hommes



ÉCHANGES et DISCUSSIONS

Olivier GARET exprime sa profonde déception concernant le plan présenté. L'Université accuse selon lui un retard important, dû à un manque de prise de conscience politique relative à la place prépondérante du numérique dans nos sociétés. Bien que le document mentionne la qualité de vie parmi ses objectifs, le numérique est devenu un facteur déterminant dans la qualité ou la souffrance au travail, comme le démontrent diverses enquêtes. Récemment, Olivier GARET a relayé sur Expression Libre une étude sociologique soulignant que ce phénomène touche particulièrement les enseignants-chercheurs. Le numérique transforme profondément les interactions professionnelles. Une réflexion approfondie sur ces transformations s'avère donc indispensable pour garantir un numérique véritablement responsable. Au-delà des aspects techniques, c'est l'usage du numérique et son impact sur les pratiques professionnelles qui méritent une attention particulière.

Par ailleurs, l'Université accuse un retard considérable en matière de souveraineté numérique et d'utilisation des logiciels libres. Alors que de nombreuses collectivités et institutions ont entrepris cette transition dès les années 2010, l'Université en est encore au stade de la sensibilisation et de la réflexion.

Face à cette situation, un calendrier précis avec des échéances claires devient urgent. Il n'est plus acceptable de payer aveuglément des licences sans transparence sur leur utilisation ni de confier des données à des opérateurs soumis aux lois américaines comme le Patriot Act. Ces enjeux, connus depuis longtemps, nécessitent des actions concrètes et immédiates, au-delà des simples déclarations d'intention.

Sabine PETITJEAN remarque que la sensibilisation aux outils numériques constitue une préoccupation permanente, et non récente. Cette étape est essentielle pour préparer les utilisateurs avant d'imposer des changements. Sans cette préparation, l'imposition d'une transition vers Linux rencontrerait de fortes résistances chez les enseignants-chercheurs, même si cette option a été validée par le comité de pilotage stratégique.

L'acquisition des licences Office répondait principalement à une mise en conformité réglementaire, car de nombreux utilisateurs employaient ces logiciels sans s'acquitter des droits associés. Au niveau des infrastructures, la majorité des services informatiques fonctionnent déjà depuis longtemps sur des systèmes libres.

Nicolas FRESSENGEAS convient que les progrès ne sont pas assez rapides. Le numérique peut générer stress et inconfort au travail, notamment par l'usage inappropriate des listes de diffusion, qui submergent d'informations inutiles 80 % des destinataires. Ce problème est désormais intégré au plan Bien-être au travail, qui comporte un volet numérique visant à améliorer la communication électronique interne.

Par ailleurs, 65 téraoctets de données sont actuellement stockés chez Microsoft, sans visibilité précise sur leur contenu, créant ainsi un problème de souveraineté en cours de résolution.

La Présidente précise que ces données sont stockées en Europe.

Nicolas FRESSENGEAS acquiesce, mais ces données restent soumises au Patriot Act, car elles appartiennent à Microsoft, ce qui permettrait au Gouvernement américain d'y accéder s'il le souhaite.

Les membres du Conseil d'administration approuvent, par 22 votes favorables et 1 abstention, le Schéma Directeur Numérique Responsable.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

7. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et la Région Grand Est

La Présidente présente la convention-cadre signée avec la région Grand-Est lors d'une récente séance du Conseil régional. Cet événement a motivé la visite du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Metz. Cette convention transforme fondamentalement les relations avec la Région, en instaurant notamment un financement socle récurrent pluriannuel, évitant ainsi des renégociations annuelles. Elle envisage également de déléguer aux établissements la gestion de certains dispositifs, comme le financement des contrats doctoraux, simplifiant ainsi considérablement les procédures administratives pour les porteurs de projets. Cette initiative devrait permettre une meilleure articulation entre les orientations politiques générales et leur mise en œuvre concrète par les services régionaux. Une convention d'application spécifique avec l'Université de Lorraine est prévue pour finaliser ce processus.

Ressources Humaines

8. Révision des lignes directrices de gestion de mobilité (information & échanges)
 9. Dates de fermeture établissement
 10. Cadrage des modalités de fermeture au sein de l'établissement
 11. Primes attribuées dans le cadre du montage et du portage d'un projet de recherche ou d'un projet pédagogique
 12. Procédure d'attribution de demandes de Congé pour Recherches ou Conversions thématiques (CRCT)
 13. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP)
-

8. Révisions des lignes directrices de gestion de mobilité (information et échanges)

Myriam DORIAT-DUBAN indique que les modifications de ces lignes directrices de gestion incluent principalement la politique OTMR et des ajustements à la marge, mais ne nécessitent pas de présentation détaillée.

9. Dates de fermeture de l'Établissement

Myriam DORIAT-DUBAN signale que la proposition maintient la tradition de deux semaines à Noël et deux semaines pleines avant le 15 août, avec une limite de trois semaines au maximum si le 15 août tombe en fin de semaine.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les dates de fermeture de l'Établissement à l'unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

10. Cadrage des modalités de fermeture au sein de l’Établissement

Les membres du Conseil d’administration approuvent le cadrage des modalités de fermeture au sein de l’Établissement à l’unanimité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

11. Primes attribuées dans le cadre du montage et du portage d'un projet de recherche ou d'un projet pédagogique

Myriam DORIAT-DUBAN explique que le document présenté unifie plusieurs délibérations antérieures sans modifier leur contenu, tout en intégrant les mesures incitatives prévues dans le programme Reil, notamment pour les ERC. Ce travail effectué a visé à redonner de la cohérence et à intégrer les projets y compris pédagogiques, tout en répondant aux demandes des porteurs de projets dans les PEPR.

Les membres du Conseil d’administration approuvent à l’unanimité les primes attribuées dans le cadre du montage et du portage d'un projet de recherche ou d'un projet pédagogique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

12. Procédure d’attribution de demandes de congé pour Recherches ou Conversations thématiques (CRCT)

Myriam DORIAT-DUBAN observe que la principale modification par rapport à l’année précédente consiste en la suppression des avis des directeurs et directrices de composantes, de formation et de recherche. Ces avis

ne sont pas prévus dans les textes et fragilisent juridiquement l'institution. Cette démarche d'alignement avec les textes réglementaires sera progressivement appliquée à toutes les procédures de l'Université.

Jean-Marc MARTRETTE demande si les changements mentionnés concernent également les titularisations.

Myriam DORIAT-DUBAN précise que, pour les titularisations, la situation diffère selon qu'il s'agisse d'IUT, d'écoles ou d'UFR. Un travail de révision des procédures est nécessaire, particulièrement pour les UFR, mais n'a pas encore été réalisé.

Laurence DENOOZ s'inquiète de la perte d'un outil de priorisation des demandes. Les avis des Directions permettaient en effet d'établir un classement lorsque plusieurs demandes émanaient simultanément d'une même discipline. Laurence DENOOZ s'enquiert des mécanismes qui permettront désormais d'éviter de mettre tous les personnels en difficulté.

Myriam DORIAT-DUBAN reconnaît cette difficulté et propose de passer par les Collégiums et les Pôles. Le maintien des avis des directions fragiliserait juridiquement l'Université face à d'éventuels recours de candidats non retenus.

Les membres du Conseil d'administration approuvent par 22 votes favorables et 1 abstention, la procédure d'attribution de demandes de Congés pour Recherches ou Conversations Thématiques (CRCT)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

13. Procédure d'attribution et critères d'évaluation des demandes de Congé pour projet pédagogique (CPP)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent par 22 votes favorables et 1 abstention, la procédure d'attribution et les critères d'évaluation des demandes de Congé pour Projet Pédagogique (CPP).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0

Nombre d'ABSTENTIONS

1

Vie Institutionnelle

14. Désignation des représentants des usagers à la commission « moyens » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)
15. Désignation des représentants des usagers à la commission « facilitation du fonctionnement interne de l'établissement » – (1 titulaire et 1 suppléant par liste)

14. Désignation des représentants des usagers à la commission « moyens » (1 titulaire et 1 suppléant par liste)

15. Désignation des représentants des usagers à la commission « facilitation du fonctionnement interne de l'Établissement » (1 titulaire et 1 suppléant par liste)

Aucune candidature n'a été reçue des listes manquantes (UNEF et UNI).

Ethan POIFOULOT demande s'il est possible de rappeler à ces organisations l'importance de leur présence. Leur absence bloque actuellement des discussions sur la vie étudiante et divers projets. Malgré plusieurs tentatives de contact restées sans réponse, il s'interroge sur l'efficacité potentielle d'une sollicitation venant de la présidence.

La Présidente annonce qu'elle contactera ces organisations, tout en exprimant des doutes sur l'efficacité de cette démarche. Les points concernés ne seront pas reportés à nouveau à l'ordre du jour tant que ces organisations ne se manifesteront pas.

Formation & Insertion Professionnelle (1/3)

16. Dossier d'accréditation de l'Inspé de Lorraine

17. Montants des droits universitaires – Taux applicables 2025-2026

18. Répartition des droits universitaires – Répartition 2025-2026

19. Tarification des certifications et inscriptions particulières 2025-2026

20. Prestations optionnelles complémentaires de scolarité 2025-2026

21. Frais de concours, inscriptions particulières et certifications de langues 2025-2026 – Collégium L-INP

16. Dossier d'accréditation de l'Inspé de Lorraine

Nicolas OGET signale que cette accréditation a été demandée par le ministère le 9 décembre 2024 avec un calendrier extrêmement contraint, nécessitant une remontée du dossier avant le 15 février 2025. Ce délai serré a imposé une procédure adaptée avec un préprojet présenté au CF fin janvier 2025, puis une présentation au Recteur. Le dossier complet a ensuite été voté par les conseils de l'Inspé et présenté au Conseil d'orientation stratégique de l'Inspé. Après transmission au ministère dans les délais impartis, le dossier a été validé par le CF en mai 2025, en attente de validation par le Conseil d'administration ce jour.

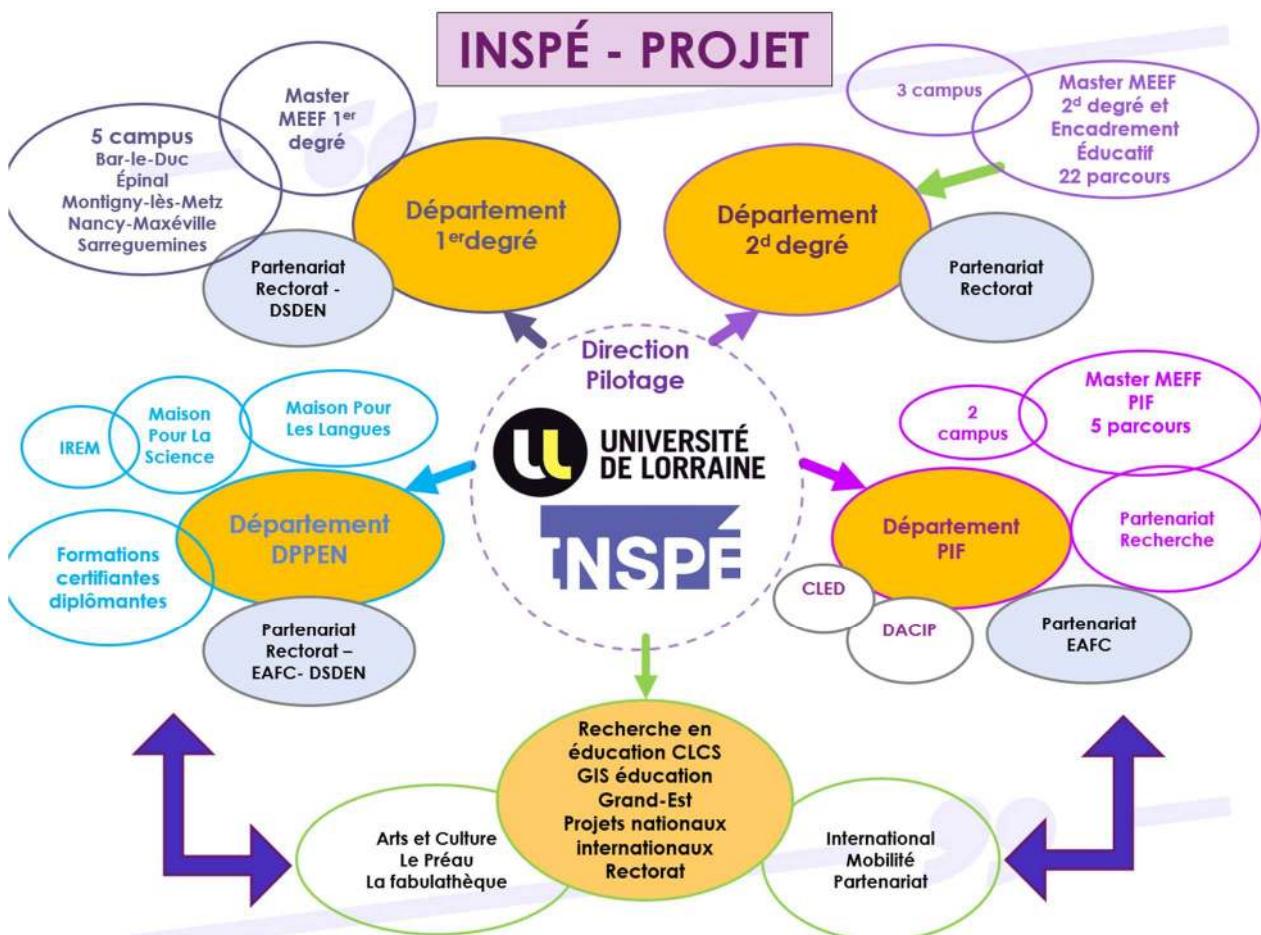
Dans le contexte de la réforme de la formation des enseignants, la DGESIP a accordé fin mai 2025 une prorogation d'un an de l'accréditation de l'Inspé pour les mentions MEF du premier, second degré et CPE, et jusqu'à la fin du contrat pour la quatrième mention.

Nathalie SEVILLA observe que la loi a attribué aux Inspé la mission de mettre en œuvre le projet national de formation des enseignants et personnels d'éducation. Le renouvellement du dossier d'accréditation doit rendre compte de la mise en œuvre des missions des Inspé et de leur déclinaison dans le contexte universitaire et académique lorrain. Cette composante universitaire porte la responsabilité de garantir une formation universitaire et professionnalisaante des métiers du professorat et de l'éducation de qualité et contextualisée.

L'Institut est organisé en quatre départements correspondant aux missions du Code de l'éducation. Les départements du premier et du second degré assurent la formation initiale des futurs enseignants. La formation MEF premier degré compte 750 étudiants répartis sur quatre départements, avec une spécificité franco-allemande biculturelle sur un campus. Pour le second degré, 24 parcours accueillent 700 étudiants selon un principe de délégation aux composantes universitaires. Une convention de partenariat avec le rectorat établit l'Institut comme guichet unique pour les stages et précise l'apport en ressources humaines pour atteindre les 33 % de praticiens professionnels dans les formations.

Le département DPEN organise des actions de formation continuées et continues pour les lauréats des concours enseignants, CPE et psychologues et les personnels enseignants en poste. Ce département délivre plusieurs formations diplômantes et certifiantes.

En matière de recherche, l'Inspé collabore avec plusieurs unités de recherche. L'Institut s'implique dans des projets locaux, nationaux et internationaux, avec des expertises reconnues en plurilinguisme, apprentissages en littératie et numéritation, usages du numérique en éducation, compétences psychosociales et éducation aux médias. Ces projets se caractérisent par leur dimension interdisciplinaire et collaborative.



Quatre orientations stratégiques sont définies dans le dossier d'accréditation. Pour l'amélioration continue des formations, une approche par compétences a été construite collégialement, constituant un appui solide pour le

continuum de formation. Les équipes doivent encore progresser vers une approche qualitative, rendant l'étudiant acteur de sa formation. Pour développer la recherche en éducation, l'objectif est de fédérer les équipes pour répondre aux appels à projets pluridisciplinaires et d'accroître les liens entre sciences et société. Le troisième axe vise à inclure tous les membres des équipes pluri catégorielles dans une culture professionnelle partagée. Enfin, le quatrième axe s'appuie sur les pôles de compétences spécifiques développés à l'Université de Lorraine, notamment dans l'enseignement des sciences, des mathématiques, des arts, des langues et de la voie technologique et professionnelle.

Axes stratégiques de l'INSPÉ-projet

Axe 1

Processus d'amélioration continue des formations du projet INSPÉ

Axe 2

Contribution au développement et à la diffusion de la recherche en éducation et formation : au service de la pratique professionnelle et de l'ingénierie de formation

Axe 3

Développement professionnel des personnels engagés dans la formation des enseignants, dans la formation des étudiants

Axe 4

Développement et renforcement des spécificités lorraines en rapport avec l'éducation et la formation

AXE 1 - Processus d'amélioration continue des formations

Former des étudiants acteurs de leur formation et en capacité d'adaptation

Bilan

APC structurante des formations et des enseignements - évaluation en situations intégratrices

Construction d'une 1^{ère} expertise en ingénierie de formation

- Construction collégiale des équipes accompagnée sur la durée
- Mise en projets des équipes pluricatégorielles
- Acculturation des équipes à l'APC

Identité INSPÉ de Lorraine

2025-2029

Vers une APC plus qualitative :

alignement pédagogique, évaluations en tâches complexes, itinéraires personnalisés, accompagnement du travail personnel de l'étudiante-étudiant

- **Intégration dans la formation des évolutions sociétales**
- **Capacité d'adaptation aux projets de réforme à venir**
- **Déploiement sur le continuum licence-master-formation continuée**

AXE 2 - Contribuer au développement et à la diffusion de la recherche en éducation et formation : au service de la pratique professionnelle et de l'ingénierie de formation

Bilan

- Travaux scientifiques en éducation sur les objets prégnants
- Travaux pluridisciplinaires - dialogue des savoirs en éducation
- Recherches collaboratives
- Projets de proximité et internationaux

Apports structurants en formation

- Soutien aux appels à projets
- Soutien aux projets (EC et enseignants)
- Création du GIS Education et formation Grand-Est

INSPÉ facilitatrice et fédératrice de projets

2025-2029

- **Fédérer les acteurs autour des appels à projet (académiques - internationaux)**
- **Faire circuler les savoirs. Contribuer à la formation par et à la recherche tout au long de la vie**
- **Consolider le lien recherche - ingénierie de formation sur le continuum de formation**

- **Être force fédératrice des appels à projets (UL université d'excellence)**
- **Recherche en éducation avec et pour les enseignants**

AXE 3 - Favoriser le développement professionnel des personnels engagés dans la formation des enseignants, des étudiants

Bilan

- Actions de formation (acteurs du projet-INSPE)
- Contribution aux actions de formation continue de l'UL-DACIP
- Développement d'une expertise en formations hybride

Montée en compétences

2025-2029

- **Faciliter les expérimentations pédagogiques, les démarches recherche-formation**
- **Favoriser la circulation des savoirs de la recherche en éducation et des professionnels**
- **Tenter de mesurer des impacts dans les pratiques de formateurs**

- Dispositifs de formations de formateurs
- Participation aux projets d'innovation UL (PLEIADES)
- Cadres communs coconstruits entre le monde universitaire et académique

- **Consolider une culture professionnelle partagée par l'ensemble des acteurs du projet INSPE (inclusion)**
- **Accompagner les équipes pluricatégorielles dans leur capacité à répondre aux évolutions des formations**

AXE 4 - Développer et renforcer les spécificités lorraines en rapport avec l'éducation et la formation

Bilan

- Pôles de compétences en FC : sciences, mathématiques, langues en appui sur la recherche en éducation
- Contribution au volet SAPS – UL
- Spécificités des campus en lien avec les territoires
- Arts et culture, tiers-lieux éducatifs
- Contribution au parcours établissement PE

Contribuer aux axes stratégiques de l'établissement et de l'académie

2025-2029

- **Construire un continuum d'excellence en amont du master MEEF**
- **Développer une spécificité en éducation dans les campus d'équilibre en lien avec le territoire**
- **Formations à l'international (ex : partenariat AEFE-Rectorat-INSPE)**

- Maisons pour la Science - Maison pour les Langues – IREM – Le Préau – La Fabulathèque -
- Dispositifs UL-Rectorat –

- **Bâtir un continuum licence-master-formation continue**
- **Enrichir le partenariat INSPE-Rectorat**
- **Partager des expertises INSPE dans les territoires**

L’Institut a également développé une expertise en formation hybride, lui permettant d’être acteur du parcours établissement en professorat des écoles prévu pour 2024-2025 et de porter des formations pour l’Agence pour l’enseignement français à l’étranger.

En conclusion, le projet s’articule autour de principes transversaux : le lien recherche-formation, le continuum de formation, l’adaptation aux évolutions sociétales et la prise en compte de la complexité des métiers du professorat. La DGESIP a émis un retour très positif sur ce dossier d'accréditation, soulignant la qualité du partenariat avec le rectorat, la réflexion sur le continuum de formation et la qualité des programmes de recherche.

ÉCHANGES et DISCUSSIONS

Olivier GARET souligne l’importance particulière de l’Inspé. Cette composante, en formant les enseignants, dessine la France d’après-demain et porte une lourde responsabilité. La formation des enseignants traverse actuellement une période de mutation, avec des effets positifs pour les étudiants, qui remet aussi en question les équilibres précédemment établis entre formation disciplinaire initiale et formation à l’Inspé. Dans le domaine des mathématiques, une longue histoire de collaboration existe. Une interrogation persiste sur la future articulation entre savoirs disciplinaires fondamentaux et savoirs professionnels.

Nathalie SEVILLA met en avant l’importance du continuum de formation sur cinq années instauré par la réforme. Les parcours existants dans les licences disciplinaires permettent déjà de travailler l’articulation entre savoirs disciplinaires et professionnels, élément qui doit perdurer. Cette articulation sera également présente dans le futur master M2E, conformément aux cadrages ministériels. Les équilibres seront certes bouleversés, mais doivent être reconstruits collégialement avec les responsables de licences et de masters. L’objectif principal reste d’accompagner au mieux le parcours étudiant, en maintenant des possibilités ouvertes. Les étudiants peuvent désormais se présenter au concours à l’issue de la L3. En cas de réussite, ils deviennent lauréats stagiaires nommés dans les académies. En cas d’échec, ils ont intérêt à compléter leurs compétences disciplinaires pour retenter leur chance. La réflexion porte donc sur l’accompagnement optimal des étudiants pour maximiser leur réussite et préserver toutes les opportunités possibles.

Nicolas OGET évoque une discussion avec les directeurs de Collégium concernant la création d’un parcours d’établissement autour des métiers de l’enseignement. Ce parcours fournirait un socle commun au niveau des licences, parallèlement au parcours établissement existant. Un socle commun serait ainsi proposé en L2 et L3, à élaborer avec l’ensemble des équipes, notamment pour préparer le concours au niveau L3.

Olivier GARET signale que l’Inspé, héritière des lointaines écoles normales, s’inscrit dans une histoire où formation pédagogique et disciplinaire étaient mêlées. Les oscillations gouvernementales récentes invitent à prendre du recul, passant d’un concours en M2 à un concours en L3 présenté comme une avancée. La préoccupation principale concerne le risque que la formation disciplinaire soit considérée comme achevée après le concours. Or un enseignant connaît une longue carrière durant laquelle les programmes scolaires évoluent considérablement. Par conséquent, il est essentiel que les enseignants puissent s’adapter à ces évolutions. La formation disciplinaire ne devrait donc pas s’éteindre après le concours.

Nathalie SEVILLA en est d’accord. Il convient effectivement de définir un socle disciplinaire sur la licence et le master, mais surtout de former les étudiants à « apprendre à apprendre ». Face à l’évolution exponentielle et rapide des connaissances, les futurs enseignants doivent pouvoir renouveler leurs propres savoirs tout au long de leur vie professionnelle, en phase avec les évolutions sociétales. Par ailleurs, la didactique ne peut exister sans un socle disciplinaire solide, les deux dimensions étant intrinsèquement liées. Le précadrage ministériel accorde d’ailleurs une place importante au disciplinaire-didactique dans le futur master M2E.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le dossier d'accréditation de l'Inspé de Lorraine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	23
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Marc SCIAMANNA quitte la séance, portant le nombre de votants à 22 membres, dont 16 présents.

17. Montants des droits universitaires – Taux applicables 2025-2026

Les points 17,18 et 19 ont fait l'objet d'un vote groupé.

Ethan POIFOULOT, au nom des élus Bouge ton Campus, justifie sa position sur les points concernant les droits universitaires. Tout en reconnaissant que les bases légales de tarification fixées par le ministre de l'ESR, le Code de l'éducation et influencées par la situation économique en France ne permettent pas à l'Université de réduire les droits, les élus Bouge ton Campus, engagés dans la lutte contre la précarité étudiante, ne peuvent approuver l'augmentation des droits tarifaires. Par conséquent, ils s'abstiendront sur les points 17, 18 et 19.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les montants des droits universitaires – Taux applicables 2025-2026 par 18 voix favorables et 4 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

18. Répartition des droits universitaires – Répartition 2025-2026

Les membres du Conseil d'administration approuvent la répartition des droits universitaires – Répartition 2025-2026 par 18 voix favorables et 4 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

19. Tarification des certifications et inscriptions particulières 2025-2026

Les membres du Conseil d'administration approuvent la tarification des certifications et inscriptions particulières 2025-2026 par 18 voix favorables et 4 abstentions.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	4

20. Prestations optionnelles complémentaires de scolarité 2025-2026

Les points 20 à 33 inclus ont fait l'objet d'un vote groupé.

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les prestations optionnelles complémentaires de scolarité 2025-2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
-------------------------------	----

Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

21. Frais de concours, inscriptions particulières et certifications de langues 2025-2026 – Collégium L-INP

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les frais de concours et de certifications de langues 2025-2026 pour le collégium L-INP.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Formation & Insertion Professionnelle (2/3)

- 22. Validation des critères d'attribution du statut ESHN liste 2 rentrée 2025 (actualisation des barèmes)
- 23. Demande d'ouvertures en apprentissage – rentrée 2025
- 24. Modification d'un parcours type du Master Arts – ALL METZ – Collégium ALL
- 25. Modification d'un parcours-type Licence Arts du spectacle – ALL Metz – Collégium ALL
- 26. Modification du Master MIAGE – IDMC – Collégium LMI
- 27. Création du DIU MERM – Faculté MMMS – Collégium Santé
- 28. Création du DU DUFI – Faculté MMMS – Collégium Santé

22. Validation des critères d'attribution du statut ESHN liste 2 rentrée 2025 (actualisation des barèmes)

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les critères d'attribution du statut ESHN (liste 2) – rentrée 2025 (actualisation des barèmes).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

23. Demande d'ouvertures en apprentissage – rentrée 2025

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la demande d'ouvertures en apprentissage – rentrée 2025.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

24. Modification d'un parcours type du Master Arts – ALL METZ – Collégium ALL

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la modification d'un parcours type du Master Arts « Édition musicale et musicologie » en « Musicologie et Édition musicale » – ALL METZ – Collégium ALL.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
-------------------------------	----

Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

25. Modification d'un parcours-type Licence Arts du spectacle – ALL Metz – Collégium ALL

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la modification de l'intitulé d'un parcours-type Licence Arts du spectacle actuellement « Arts de la scène » en « Arts du spectacle vivant » – ALL Metz – Collégium ALL.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

26. Modification du Master MIAGE – IDMC – Collégium LMI

Point retiré.

27. Crédit du DIU MERM – Faculté MMMS – Collégium Santé

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Inter-Universitaire Manipulateur en électroradiologie médicale experts en IRM (MERM) – Faculté MMMS – Collégium Santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

28. Création du DU DUFI – Faculté MMMS – Collégium Santé

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire « Diplôme Universitaire Fondamental en Implantologie orale » – Faculté MMMS – Collégium Santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Formation & Insertion Professionnelle (3/3)

29.Création du DU ERPH - IAE Metz – Collégium LMI

30.Changement de nom DU Piloter la haute performance sportive – UFR STAPS – Collégium Santé

31.Changement de nom DU Référent de parcours de santé complexe (de l'appui aux professionnels et à l'accompagnement gradué des personnes) (DAC)

32.Ouverture hors vague : Projet LP Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs – UFR DSEG– Collégium DEG

33.Modèles de convention : contrat de professionnalisation en mobilité

29. Création du DU ERPH - IAE Metz – Collégium LMI

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme Universitaire « Enquêteur en Risques Professionnels et Harcèlement » (ERPH) - IAE Metz – Collégium LMI.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
-------------------------------	----

Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

30. Changement de nom DU Piloter la haute performance sportive – UFR STAPS – Collégium Santé

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le changement de nom du Diplôme Universitaire « Piloter la haute performance sportive » (PHPS) en « Ingénierie de la Haute Performance Sportive » (IHPS) – UFR STAPS – Collégium Santé.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

31. Changement de nom DU Référent de parcours de santé complexe (de l'appui aux professionnels et à l'accompagnement gradué des personnes) (DAC)

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le changement de nom du Diplôme Universitaire « Référent de parcours de santé complexe de dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes » (DAC) en « Référent de parcours de santé complexe (de l'appui aux professionnels et l'accompagnement gradué des personnes) ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0

Nombre d'ABSTENTIONS	0
----------------------	---

32. Ouverture hors vague : Projet LP Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs – UFR DSEG– Collégium DEG

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'ouverture hors vague de la licence professionnelle « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs » – UFR DSEG– Collégium DEG.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

33. Modèles de convention : contrat de professionnalisation en mobilité

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modèles de convention : contrat de professionnalisation en mobilité.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

International

- 34.Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Metz
 - 35.Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Nancy
 - 36.Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR MIM
 - 37.Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SciFA
 - 38.Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR STAPS
 - 39.Modalités de mise en œuvre du programme ORION : bourses de mobilité internationale sortante (sous réserve) REPORTÉ
-

34. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Metz

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Metz.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

35. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Nancy

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SHS Nancy.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

36. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR MIM

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR MIM

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

37. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SciFA

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR SciFA

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

38. Aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR STAPS

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité l'aide à la mobilité des étudiants à l'étranger – UFR STAPS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0

Nombre d'ABSTENTIONS	0
----------------------	---

39. Modalités de mise en œuvre du programme ORION : bourses de mobilité internationale sortante

Point reporté.

RECHERCHE ET VALORISATION

40. Modification de la Charte du doctorat

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications de la Charte du doctorat.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Immobilier

41. Servitude de tréfonds : Phase 3 - Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1 200 mètres d'un ouvrage de canalisation, afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans le réseau des eaux usées, mais valorisées.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité Servitude de tréfonds : Phase 3 - Travaux hydrauliques entrepris par la Métropole du Grand Nancy nécessitant la pose de 1 200 mètres d'un ouvrage de canalisation, afin d'assurer la déconnexion des eaux naturelles de sources pour qu'elles ne soient plus rejetées dans le réseau des eaux usées, mais valorisées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Le prochain Conseil d'administration se tiendra **le mardi 7 octobre 2025 à Metz**, dans la salle habituelle.

La séance est levée.